



Conseil d'administration

* * *

*

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

* * *

*

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme	BATTESTI	Représentant le Maire de Hyères
M.	BERNARDI	Conseiller Municipal de Hyères
Mme	BILL	Conseillère municipale de La Garde, vice-présidente du Conseil d'administration
M.	BLANC	Représentant le Directeur départemental des finances publiques
M.	BOULET	Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Var (DDTM)
M.	BROYER	Représentant le Maire de La Garde
M.	BRUNEL	Conseiller Municipal de Hyères
Mme	CANANZI	Résidente permanente à Porquerolles
MME	CARIOU	Personnalité compétente en matière de sport de nature
M	CARRASSAN	Conseiller Municipal de Hyères
M.	CAVALLO	Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
M.	DALMAS	Président du Conseil Economique, Social et Culturel
M.	DE CABARRUS	Propriétaire sur l'île de Port-Cros
M.	DE MARCO	Représentant la Fondation pour la Nature et l'Homme
M.	DUNCOMBE	Directeur du Parc national de Port-Cros
M.	GARNIER	Conseiller municipal du Pradet
M.	GIUDICELLI	Secrétaire Général de la Préfecture du Var
M.	GROSSET	Représentant le Vice-Amiral, Préfet Maritime de la Méditerranée
Mme	HURAUT	Conseillère municipale de La Croix-Valmer, vice-présidente du Conseil d'administration
M.	LARDE	Secrétaire général du Parc national de Port-Cros
M.	LEFEBVRE	Adjoint du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Var (DDTM)
Mme	LESIEUR	Représentant le Directeur académique du Var
Mme	LOCHON-MENSEAU	Conservatrice du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
M.	MOLINERO	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins, Président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins
Mme	MONFORT	Conseillère Municipale de Hyères, Présidente du Conseil d'administration
M.	MOTTA	Représentant le Directeur Interrégional de la mer Méditerranée (DIRM)

M.	NOURY	Représentant le Contre-Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée
M.	RICHARD	Préfet du Var, Commissaire du Gouvernement
M.	ROUX	Représentant le Président Conseil départemental du Var
M.	SEEMULLER	Adjoint spécial de Port-Cros
Mme	SEJALON	Déléguée adjointe de rivages PACA
Mme	TANCHAUD	Représentant le personnel du Parc national de Port-Cros
Mme	VERNEYRE	Déléguée de façade Méditerranée de l'Office Français pour la Biodiversité
M.	VICTOR	Directeur adjoint du Parc national de Port-Cros

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION

Intervenants

Mme	BONNAMY	Parc national de Port-Cros
MME	GRAILLET	Parc national de Port-Cros
M.	PENVERNE	Parc national de Port-Cros
M.	SAKRI	Parc national de Port-Cros

ÉTAIENT EXCUSES

	/	Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
M.	BERLEMONT	Directeur Régional de l'Économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
M.	BOIDEVEZI	Vice-Amiral, Préfet Maritime de la Méditerranée
M.	BRUNO	Maire de Ramatuelle
M.	CAPOULADE	Mairie de Hyères, adjoint spécial du Levant
M.	CHARPY	Contre-Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée
M.	DAGUES	Membre du corps du contrôle général économique et financier (contrôleur financier régional)
MME	DELAYGUES	Adjoint spécial de Porquerolles
MME	DOS REIS	Agent comptable du Parc national
M.	FALCO	Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

M.	FRESIA	Mairie de Ramatuelle
M.	GIRAN	Maire de Hyères
MME	GOLIARD	Directrice de la Ligue de Protection des Oiseaux PACA
M.	JOBERT	Maire de La Croix-Valmer
M.	LEVERT	Directeur Interrégional de la mer Méditerranée (DIRM)
M.	MADROLLE	Président Conseil régional PACA
M.	MARTIN	Président du Conseil scientifique
MME	MARTINIE- COUSTY	Personnalité à compétence nationale sur proposition du conseil national de protection de la nature
M.	MASSON	Maire de La Garde
M.	MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement, directeur du Conservatoire d'espaces naturels PACA
M.	MILLANGUE	Directeur académique du Var
M.	MONDIELLI	Représentant la Fondation Prince Albert II de Monaco
M.	ROTHER	Directeur départemental des finances publiques
M.	STASSINOS	Maire du Pradet
M.	VACHÉ	Chambre d'agriculture du Var
MME	VANPEENE	Personnalité à compétence nationale sur proposition du conseil national de protection de la nature

Début de la séance 14:14

La présidente ouvre la séance. Elle donne la parole à **Christian Garnier**, qui représente **Hervé Stassinos**, maire du Pradet, et accueille les membres du Conseil d'administration dans la magnifique salle de l'espace des arts.

M. Garnier présente les excuses de M. le maire, qui ne peut assister à la réunion du Conseil d'administration, et accueille, en son nom, les membres du CA. Il souhaite à tous, un bon après-midi de travail.

La présidente présente ses remerciements et accueille M. **le préfet maritime**, représenté par **M. Grosset**, **M. le maire de la Garde**, représenté par **Gilles Broyer**, **M. le maire d'Hyères**, représenté par **Mme Battesti**, **M. le maire du Pradet**, représenté par **M. Garnier**, **M. le maire de la Croix-Valmer** représenté par **Catherine Huraut**. Elle salue la présence d'**Hélène Bill**, adjointe de la mairie de la Garde, vice-présidente du Conseil d'administration et qui représente aussi **M. le maire de la Garde**. Elle présente ensuite les nouveaux membres : **M. Giudicelli**, secrétaire général de la préfecture, dont c'est le premier Conseil d'administration, **M. Boulet**, directeur de la

DDTM, et **M. Seemuller** nommé agent spécial à Port-Cros. Elle remercie M. le maire d'Hyères d'avoir procédé à cette nomination et souhaite la bienvenue à **M. Seemuller**.

Elle présente les excuses de **M. Madrolle** du Conseil régional PACA, le Conseil départemental est représenté par **M. Francis Roux**, **M. Berlemont** de la DREETS PACA est excusé ainsi que la DREAL et le CEN PACA, **Philippe Mondielli**, de la fondation Albert II de Monaco qui a donné pouvoir à **M. Molinero**, la Chambre d'agriculture du Var, **M. Vaché**, qui a donné pouvoir à la présidente, **M. Gilles Martin**, président du Conseil scientifique qui a donné pouvoir à **Catherine Huraut**, **Mmes Goliard** et **Vanpeene** qui ont donné pouvoir à **M. De Marco**, **Mme Elodie Martinie-Cousty** qui a donné pouvoir à **M. de Cabarrus**. La présidente remercie **Myriam Milardi**, la nouvelle assistante de direction pour l'organisation.

En préambule,

La présidente espère que tout le monde a passé un bel été malgré la sécheresse, le climat très chaud, et la crainte des incendies. **La présidente** souligne le peu de jours de fermeture de massif.

I. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 10 mars 2022.

La présidente demande si le procès-verbal reflète ce qui a été dit ou s'il y a des modifications à apporter ?

En l'absence de remarques, le procès-verbal du 10 mars 2022, est validé.

II. Budget rectificatif n°2 du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

Le directeur indique que c'est un budget d'ajustement à mi-parcours de l'année sur un certain nombre de postes de dépenses et de recettes du Parc.

C'est un budget rectificatif n°2 relativement modéré dans son ampleur, par rapport au volume global du budget du Parc national, et néanmoins très utile pour pouvoir terminer l'exercice 2022 dans des conditions satisfaisantes. Il précise que le Parc national a un exercice particulièrement important sur le plan budgétaire et sur le plan des volumes financiers, puisque le plan de relance biodiversité a été engagé pour un montant de 1 700 000 euros d'un côté et le plan de relance Direction immobilière de l'État dans le cadre de la rénovation énergétique du Hameau à Porquerolles de l'autre pour un montant de 4,85M€. Il rappelle que M. le Préfet leur a fait l'honneur d'une visite à Porquerolles.

M. Sakri ajoute que le budget 2022 est historiquement le plus important du Parc national de Port-Cros : 20 % de plus que l'an dernier et 40 % de plus qu'il y a deux ans. C'est un budget conséquent et le Parc national s'est attaché, cette année, à le piloter au mieux pour en assurer la meilleure exécution possible.

Il explique que le budget initial voté en 2022 a été ajusté par un Budget Rectificatif (BR) n°1 en début d'année. Le Budget Rectificatif n°2 permet de prendre en compte les évolutions qui ont eu lieu tout au long de l'année pour garantir, au maximum, une bonne exécution du budget. Il permet de constater des recettes nouvelles, les subventions ministérielles d'investissement et une subvention pour l'anniversaire des 60 ans du Parc, l'année prochaine. C'est un budget surtout technique. La variation qui est proposée au vote est de 46 000 euros, c'est-à-dire 0,03 % de variation, par rapport à ce qui avait été voté en début d'année.

C'est un budget stable en apparence mais qui a nécessité beaucoup d'efforts de gestion pour l'établissement cette année, dans un contexte inflationniste important. Le Parc national a dû

prendre en compte les dépenses de personnel qui ont été revalorisées de 3,5 % pour le fonctionnariat et absorbées pour le moment par le budget du Parc sans financement supplémentaire. Le budget est également impacté par l'augmentation des coûts des matières premières, par l'évolution des prix de l'électricité, du carburant, du matériel informatique, des travaux. L'établissement a fait des efforts de rationalisation depuis des années, mais les marges commencent à être minimes et à l'avenir, cela pourrait remettre en cause certains programmes d'investissement. Le programme d'investissement actuel n'est pas remis en cause, en revanche, l'établissement a été contraint, au vu de la difficulté d'approvisionnement de certains fournisseurs, de décaler certains délais de livraison ou d'achèvement.

On est à 16,6 millions pour cette année, avec très peu de variations. Ce sont, essentiellement, des variations liées à la prise en compte de l'évolution du personnel et un redéploiement de certaines dépenses pour financer les dépenses de fonctionnement telles que les charges courantes, l'électricité, le carburant, etc.

Les nouvelles recettes qui sont proposées à l'affectation, sont essentiellement les financements du Ministère, à savoir les financements de l'État, et quelques recettes d'organismes publics et des recettes propres constatées.

Le solde budgétaire, c'est la différence entre ce qui a été perçu cette année et ce qui a été dépensé. On prévoit toujours une variation de 46 000 euros de solde budgétaire et un solde budgétaire positif d'environ 1 400 000 euros. Ce solde est positif du fait du plan de relance du Hameau. Le Parc national a perçu une partie conséquente des financements pour le Hameau cette année et ces financements seront dépensés dès l'année prochaine pour finir les travaux.

Le directeur ajoute que la situation de trésorerie est particulièrement favorable parce que le Parc national a perçu en recette cette année des crédits de paiement en avance sur des travaux qui sont engagés mais qui ne seront payés qu'en 2023. **Le directeur** attire l'attention sur ces chiffres prometteurs dans le budget 2022, mais qui seront affectés en 2023. L'annualisation des budgets risque de masquer la réalité ou la sincérité budgétaire. **Le directeur** ajoute que l'année 2023 s'annonce difficile sur le plan de la trésorerie, compte-tenu du paiement des travaux déjà engagés cette année par les plans de relance et compte-tenu de l'inflation, du coût de l'évolution de l'indice des fonctionnaires, des marchés de la construction, de l'augmentation des coûts des carburants et de l'énergie, etc. Il faut s'attendre, en 2023, à un budget beaucoup plus contraint qu'en 2022.

La présidente confirme que depuis le plan de relance, les recettes sont assez exceptionnelles, qu'il faut en profiter et les utiliser, mais ne pas s'y habituer, bien que lors d'un entretien avec le ministre, **M. Béchu** lui a fait part de sa volonté de continuer à soutenir financièrement les Parcs nationaux et régionaux, ce qui est une bonne nouvelle.

La présidente remercie **Patrice Lardé** et son équipe et les services qui ont préparé cette présentation et propose de passer au vote.

La délibération n°11/2022 est approuvée à l'unanimité.

III. Compte-rendu d'activité 2021 du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles

Le directeur présente, pour les nouveaux arrivants, **Sylvia Lochon-Menseau**, conservatrice du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles. L'établissement Conservatoire botanique est rattaché au Parc national de Port-Cros.

Mme Lochon-Menseau présente le rapport d'activité du Conservatoire botanique et met à disposition quelques exemplaires de ce rapport.

Mme Lochon-Menseau a choisi de présenter quelques événements marquants et quelques actions qui seront menées en interaction avec le Parc :

✓ L'atlas, catalogue de la flore vasculaire du Var, a vu le jour cette année. Cet ouvrage, qui a pris plus de 10 ans de travail, est porté par l'Association Inflo-Var. Il a été réalisé par les botanistes du Conservatoire botanique et a été animé en grande partie par **Annie Aboucaya**, botaniste au Parc. Il présente 2 400 espèces et sous-espèces et pour chaque espèce, des photos et des cartes de répartition. Toutes les données viennent des bases de données du Conservatoire, rebaptisées Symetis. Le système d'information a été refait récemment et compte plus de cinq millions de données.

✓ La banque de graines. Une mission du Conservatoire botanique est de conserver in-situ des espèces rares et menacées dans une banque de graines. La banque de graines héberge désormais plus de deux mille taxons, c'est-à-dire des espèces ou sous-espèces dans neuf mille petits flacons conservés soit en chambre froide, soit en ultra dessiccation.

Le principe consiste à faire le vide et à pomper ce qui reste d'humidité dans les graines au moyen d'une machine. Des itinéraires germinatifs sont ensuite pratiqués sur ces graines afin de tester leur viabilité et comment lever les dormances. Deux exemples, l'Armeria de Belgentier, qui est l'espèce phare, et la Nivéole de Nice.

Cette banque de graines permet de faire des renforcements de populations et des ré introductions d'espèces en voie d'extinction. Des transplantations sont faites fréquemment pour sauver l'espèce. C'est le cas pour l'Armeria de Belgentier.

La banque de graines sera rénovée cette année et mise en valeur grâce au plan de relance du Hameau à Porquerolles. Par ailleurs, le Conservatoire botanique travaille en collaboration avec le Parc national sur un projet de visites pédagogiques de cette banque de graines.

✓ L'amélioration de connaissances. **Mme Lochon-Menseau** insiste sur l'importance de continuer à améliorer les connaissances parce qu'il y a toujours des choses à découvrir, comme par exemple la découverte récente d'une nouvelle fougère sur l'îlot de la Gabinière, lors d'un programme PIM « Petites Iles Méditerranéennes ».

La base de données du Conservatoire compte cinq millions d'observations. Cette base est mutualisée avec deux autres conservatoires botaniques nationaux, celui de Corse, qui a la même végétation que la flore méditerranéenne et le Conservatoire botanique alpin, qui travaille aussi sur l'ensemble de la région PACA.

✓ Le programme CARHAB, un grand programme du Ministère commandé pour cartographier les végétations de tous les départements. En 2021, le Conservatoire botanique a réalisé la cartographie des Bouches du Rhône. Il ne prospecte pas partout, c'est un système de réitération, de modélisation et d'échantillonnage pour vérifier si ce qui a été cartographié par extrapolation est exact.

✓ Le programme STOECHAS, financé par la Fondation Albert II de Monaco, est réalisé à la fois par le Parc national et le Conservatoire botanique chargé de faire la cartographie des habitats de toute l'aire d'adhésion du Parc. La cartographie des habitats naturels, c'est la couche socle sur laquelle les différents groupes faunistiques vont pouvoir être placés.

✓ Le Réseau d'acteurs pour la conservation de la flore méditerranéenne. Grâce à ce réseau, tous les gestionnaires d'espaces naturels vont pouvoir travailler avec des organismes de recherche, avec des organismes publics et suivre toutes les plantes menacées avec les mêmes protocoles.

Les premières rencontres du Réseau ont eu lieu l'an dernier. Il comprend 31 organismes dont le CNRS, les universités, le Parc national de Port-Cros, le Parc national des Calanques, etc. Il permettra d'appliquer les mêmes méthodes de suivis et un module recensera toutes les actions réalisées, les retours d'expérience, etc.

✓ Le suivi des espèces exotiques envahissantes. Dans le cadre de la surveillance terrestre, une mission importante qui tient à cœur de l'Office Français de la Biodiversité, c'est le suivi des espèces exotiques envahissantes. En 2021, la plateforme INVMed a été rénovée et référence toutes les listes d'espèces exotiques majeures, notamment celles qui sont en train d'émerger. Des petites plaquettes de présentation sont mises à disposition des membres du CA.

Le Conservatoire botanique a revu sa stratégie de communication pour un meilleur retour d'expériences et là aussi, avec le même module, toutes les actions et tous les chantiers d'éradication qui ont été faits en collaboration avec le Parc seront identifiés.

✓ Les vergers conservatoires et notamment les vergers d'oliviers. Ces collections sont le support de travaux scientifiques réalisés pour trouver quelles sont les variétés les plus adaptées au changement climatique. L'objectif étant de trouver les variétés qui pourront le mieux s'adapter au manque de froid l'hiver et à la sécheresse l'été.

Pour cela, les nombreux traits de vie et notamment la phénologie seront observés, c'est-à-dire l'apparition des bourgeons floraux jusqu'à la pleine floraison des oliviers. Cette observation est réalisée en collaboration avec l'INRA de Montpellier, le CNRS de Montpellier et l'INRA du Maroc qui a une collection internationale et avec lesquels, le Conservatoire botanique partage les mêmes variétés, mais dans des conditions de pluviométrie et de températures différentes. Cela permet de mieux comprendre l'induction florale, c'est-à-dire comment l'olivier est amené à fleurir et son évolution avec le changement climatique. Les premières observations ont montré qu'entre décembre et février, il faut un certain cumul de froid pour que la variété puisse initier un bourgeon floral et il faudra des conditions différentes de température pour aller jusqu'à la pleine floraison.

En 2021, les collections d'oliviers suivies sur Porquerolles ont été classées par provenance des variétés. Les variétés d'Ardèche et de la Drôme sont les plus adaptées au froid. Les variétés en provenance du Sud, Maghreb, Espagne, Italie et Grèce, seront comparées pour voir comment elles se comportent au niveau de la date de floraison, par rapport aux températures enregistrées.

Les tendances sont déjà intéressantes. En 2021, le CBN a constaté une différenciation précoce du bourgeon floral, quand le bourgeon commence à apparaître, à s'ouvrir et jusqu'à la pleine floraison. En 2021 en revanche, la floraison est plus tardive pour l'ensemble des variétés, en comparaison entre 2020 et 2022.

Concernant les parents sauvages de l'olivier, le CBN constate une grande variabilité. Une thèse est en cours pour montrer que le sauvage, au niveau génétique, est très varié et qu'il est important pour l'avenir d'aller rechercher dans le parent sauvage des gènes qui sont intéressants pour l'adaptation au changement climatique.

Un petit clin d'œil pour 2022, pour montrer que les années ne se ressemblent pas. Les bourgeons floraux ont une différenciation plus tardive, et par contre, une floraison plus précoce. Un observatoire étudie des tendances qui sont retrouvées à Marakech et dans d'autres vergers du bassin méditerranéen.

✓ Programme « Adopt'un palmier » financé par la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur. Le CBN possède sur Porquerolles deux vergers conservatoires de palmiers. L'un de palmiers dattiers et l'autre de palmiers des Canaries. Parmi tous les spécimens présents sur l'île, certains ont toléré le charançon rouge depuis plus d'une douzaine d'années. Concernant le palmier dattier, le CBN a procédé à un démariage, c'est-à-dire que les rejets du pied ont été coupés et faits pousser dans les ombrières à Porquerolles. Un essaimage est initié sur l'Aire d'adhésion. **Mme Huraut** confirme que le palmier dattier qui lui a été remis l'an dernier se porte très bien.

Mme Lochon-Menseau tient à disposition quelques spécimens pour les communes de l'aire d'adhésion souhaitant en replanter. Elle tient toujours à disposition celui de la mairie d'Hyères.

La présidente précise que ces quelques palmiers sont à disposition pour les communes et les collectivités de l'aire d'adhésion. Elle adresse ses félicitations à **Mme Lochon-Menseau** et à ses

équipes pour ce travail et demande quelles sont les applications concrètes qu'on peut tirer de cette recherche, sur les cultures d'oliviers, la lutte contre le charançon, etc ?

Mme Lochon-Menseau explique qu'au niveau des vergers conservatoires d'oliviers, il est très important de faire des suivis sur du long terme. Un observatoire a besoin de plusieurs années d'observations à plusieurs endroits, dans des conditions de sols et de climats différents, et de pluviométrie différente pour trouver des tendances et ainsi pouvoir cerner les variétés qui sont les plus adaptées au froid afin de prodiguer des conseils aux oléiculteurs.

La filière olive est associée tant en France qu'au Maroc dans le nouveau programme appelé ClimOlivMed pour travailler avec la filière oléicole sur ce qui les intéresse dans les variétés les plus adaptées. Il ne faut pas qu'elles soient seulement adaptées au froid et à la sécheresse, mais aussi qu'elles continuent d'être productives. C'est un travail sur du long terme qui conduit à refaire de nouvelles variétés avec des croisements.

Le Conservatoire botanique suit huit cents arbres à Porquerolles et près de deux cents variétés.

Mme Lochon-Menseau conclut que Porquerolles est vraiment au cœur du dispositif et qu'il est très important d'avoir ces collections sur Porquerolles.

La présidente donne la parole à **M. Molinero**.

M. Molinero fait référence aux nombreux pays, plus au sud que nous, qui ont des maladies sur l'olivier, comme sur d'autres végétaux. Il demande si ce phénomène se retrouve également ici en Provence.

Mme Lochon-Menseau indique qu'il s'agit de la *Xylella fastidiosa*, une bactérie qui atteint beaucoup les oliviers en Italie. Une flambée de la maladie a été constatée il y a trois ans, avec un retour au calme actuellement. Les services de la protection des végétaux du ministère de l'Agriculture font de la veille pour éviter justement que la maladie sur les arbres atteints ne circule au niveau des pépinières. Pour l'instant, le département du Var est exempt de cette bactérie. Pour l'instant la France est assez protégée par la veille avec des certificats phyto sanitaires, pour éviter que se propagent les maladies et ravageurs.

Au travers de l'exposé de **Mme Lochon-Menseau**, qui montre le professionnalisme du travail des experts du Conservatoire botanique, **le directeur** souligne tout l'intérêt de cette mutualisation extrêmement poussée entre deux établissements de l'État. La situation du Conservatoire botanique national méditerranéen est un peu particulière parmi celle des dix conservatoires botaniques nationaux qui existent puisque c'est un des deux seuls à être rattaché à un établissement public plus important. Celui de l'île de France est rattaché au Muséum d'Histoire Naturelle et le méditerranéen est rattaché au Parc national de Port-Cros. Le Parc se réjouit de cette mutualisation très poussée qui amène des compétences croisées entre l'équipe du Parc et l'équipe du Conservatoire botanique qui travaillent ensemble sur de nombreux projets

La présidente prend acte du rapport d'activité du Conservatoire botanique et félicite à nouveau les équipes. Elle rappelle que l'atlas est disponible au Parc national.

La délibération n°12/2022 est approuvée à l'unanimité.

IV. Proposition des cœurs marins de Port-Cros et Porquerolles en tant que zones de protection forte au titre du décret n°2022-527 du 12/04/2022

Le directeur adjoint explique que la question des zones de protection forte a été introduite par la stratégie nationale pour les Aires protégées, il y a quelques années. C'est une volonté du Président de la République qui souhaitait que 10 % du territoire soit en zone de protection forte d'ici à 2030, et 30 % en zone de naturalité. Tout ceci nécessitait d'être défini et d'être fixé.

C'est le décret n°2022-527 du 12 avril 2022, qui définit ce qu'est une zone de protection forte.

La ZPF est une zone où les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière, d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées. Cela signifie que ce décret a fixé clairement qu'une zone de protection forte n'est pas une réserve intégrale et que des activités peuvent s'exercer dès lors qu'elles sont maîtrisées et dès lors que les conséquences et les pressions de ces activités sont sous contrôle des gestionnaires de ces zones.

Le décret a donc fixé des espaces qui, de droit, passaient directement en zone de protection forte. Les cœurs terrestres des Parcs nationaux, les arrêtés de biotope et les réserves nationales sont, de droit, des zones dont on pense qu'elles sont effectivement sous contrôle et qui sont passées par le décret en zone de protection forte.

Pour autant en mer, où les conditions de conservation sont plus délicates, la surveillance est plus difficile, et surtout, il n'y a pas de protection foncière possible en mer. Le dispositif n'a donc pas fixé les cœurs de Parcs nationaux de droit, comme des zones de protection forte. Reste alors à fixer le processus. Il est attendu aujourd'hui du service de l'État et du ministère de l'Écologie qu'il donne le timing exact pour pouvoir proposer des zones. C'est pourquoi, poursuit **le directeur adjoint**, il paraissait important qu'à Port-Cros, il soit proposé d'abord que le CA se positionne, par rapport à cette question des zones de protection forte en faisant une différence entre les deux cœurs autour de l'île de Port-Cros et autour de l'île de Porquerolles.

Le directeur adjoint indique que pour le parc national, l'île de Port-Cros, après soixante ans de protection, a un cœur marin qui est prêt et qui remplit la définition, à savoir qu'il y a une surveillance et un maximum de pressions sous contrôle. Ce n'est pas le cas pour l'instant à Porquerolles où aujourd'hui encore la question du mouillage, la question des ganguis et une pêche de loisirs qui est encore assez importante, mérite un travail plus approfondi. **Le directeur adjoint** trouve intéressant de demander, dès que la marche à suivre pour entrer dans le processus sera connue, que le cœur marin de Port-Cros puisse être reconnu dès 2023. Il ajoute que concernant le cœur de Porquerolles, le Parc dispose d'un délai de 24 mois à dater de la sortie de ce décret. Il précise que cela signifie qu'en 2024, le délai sera échu et souligne que Porquerolles ne peut pas être, en tout cas en 2023, une zone de protection forte tant qu'on n'a pas avancé sur la question des mouillages en particulier.

Il conclut que l'objet de cette proposition est, d'une part de demander au CA de se positionner, et d'autre part, de faire ou pas une différenciation entre les deux cœurs de Port-Cros et Porquerolles.

La présidente donne la parole à **M. Grosset**.

M. Grosset apporte quelques compléments. Le décret précise que le préfet maritime est en charge de la coordination de ces travaux. Le décret, sorti en avril 2022, précise les critères qui définissent cette notion de protection forte.

Une note d'accompagnement, qui doit sortir prochainement, précisera certains points, notamment les délais donnés pour certaines catégories d'aires marines protégées pour être labellisées. Les cœurs de Parc, les réserves, et les APB ont vocation à être labellisés zone de protection forte en priorité. C'est important pour le Parc parce que cela engagera une dynamique vis-à-vis des autres aires marines protégées, et cela permettra d'accélérer. Il rappelle qu'il y a un objectif fort en Méditerranée d'atteindre 5 % des eaux françaises sous label zone de protection forte.

Il y a une forte pression sur la façade, il s'agit de bien réussir la première partie qui consiste à labelliser ces cœurs de Parc et ces réserves. C'est tout l'intérêt d'avoir une concertation qui soit la plus large possible et qui puisse rapidement mener le Parc vers cette labellisation.

La présidente remercie **M. Grosset** pour ces éclaircissements et donne la parole à **M. Molinero**.

M. Molinero fait un récapitulatif sur ce qui s'est passé depuis le congrès des AMP à Biarritz. Où certains participants ont quitté la réunion en disant qu'on voulait faire de la réserve intégrale, comme on l'entend dans les pays anglo-saxons. Les pêcheurs se sont alors servis de l'exemple de Port-Cros pour argumenter et démontrer qu'il pouvait y avoir des activités de pêche et autres au sein d'un Parc national, que cela fonctionnait très bien à partir du moment où cela était réglementé et surveillé. Le système mis en place à Port-Cros, depuis 1997, avec un nombre de pêcheurs et des engins de pêche limités, fonctionne très bien. « Il y a toujours du poisson, on peut pêcher à Port-Cros, et que non ! ce n'est pas interdit ! »

Se servant de ces arguments, dans plus d'une cinquantaine de réunions, un consensus a été accepté, selon lequel des activités seraient préservées, mais contrôlées et bien encadrées.

Concernant, le projet proposé, **M. Molinero** estime qu'il ne faut pas précipiter les choses pour que le projet aboutisse. Il ajoute que Port-Cros cela est réglé depuis quelques années, grâce au nombreux clausus et autres systèmes. En revanche, sur Porquerolles, il y a encore quelques problèmes sur lesquels il faut encore réfléchir, notamment sur le nombreux clausus et la présence des ganguis.

M. Molinero conclut que le projet proposé pour Port-Cros lui convient parfaitement tel qu'il a été énoncé, parce qu'un des gros défauts qu'on attribue aux ZPF est le manque de contrôle.

La présidente remercie **M. Molinero**, pour ce plaidoyer en faveur du Parc national. Elle rappelle que c'est un label, et qu'on ne vote pas un classement en label. Elle demande confirmation au **directeur adjoint** que cette labellisation n'engendre pas de contraintes « supplémentaires » par rapport au territoire du Parc national.

Le directeur adjoint confirme qu'effectivement, il n'y a pas d'interdictions supplémentaires, liées à une zone de protection forte. Il faut entrer dans la définition, ce que ne souhaitait pas faire la direction aujourd'hui avec quelque chose qui n'est pas fait. C'est-à-dire que les mouillages à Porquerolles ne sont pas sous contrôle, la pêche de loisir est encore assez abondante sans données précises sur les quantités prélevées, contrairement à la pêche pro qui est sous nombreux clausus, très suivi, sous contrôle des prises et où les ganguis ne seront bientôt plus dans la petite bande où ils exerçaient encore en cœur. Il n'y a donc effectivement, pas d'ajout.

En revanche, pour Porquerolles, il faut encore travailler pour entrer dans cette définition et c'est un peu le sens de tout ce qui sera présenté.

La présidente ajoute que l'idée est de comprendre la notion de zone de protection forte, c'est-à-dire qu'il faut que cela corresponde à une zone préservée. Classifier trop vite, c'est corrompre cette notion et finalement lui enlever tout son intérêt potentiel. Elle donne la parole à **Mme Cananzi**.

Mme Cananzi tient à préciser qu'elle s'exprime au nom des habitants de Porquerolles, toutes catégories socioprofessionnelles confondues et que tous sont d'accord aujourd'hui sur les actions engagées.

En revanche, elle exprime sa crainte, vis-à-vis de la ZMEL sachant que c'est un sujet où chacun a des attentes différentes.

La présidente rappelle que le sujet sera abordé plus tard, lors du point de l'ordre du jour sur les ZMEL.

Mme Cananzi précise qu'elle ne parle pas des ZMEL mais de la philosophie du sujet, que les négociations avec le Parc avancent bien. Un collectif s'est créé sur l'île, où toutes les parties prenantes avec des intérêts divers arrivent à discuter ensemble, sur une éventuelle mise en place de ZMEL. Elle est assez surprise quand même, parce que la zone de protection forte sur Porquerolles est ressentie aujourd'hui par les porquerollais comme : « Ah ! Cela signifie que dans deux ans, si on ne s'est pas mis d'accord sur les ZMEL, ce sera imposé dans le cadre de la zone

de protection forte ». **Mme Cananzi** souhaite qu'un distinguo soit fait, entre Port-Cros et Porquerolles.

La présidente répond que c'est pour cette raison qu'elle a demandé au **directeur adjoint** de bien re-préciser les choses.

Mme Cananzi a bien entendu les échanges. Elle ajoute que Porquerolles n'est pas Port-Cros, même si Porquerolles a une forte volonté de préservation, tous sont conscients des dangers et tous ont envie de préserver les outils de travail et le cadre de vie sur l'île. **Elle** retranscrit un sentiment qu'elle partage, qui est de dire : « Attention. Allons-y aussi sur Porquerolles où il y a quand même une vraie activité et où en plus on est limité sur le temps, on ne sait pas quelles sont les conséquences ».

Le directeur répond que les propos de **Mme Cananzi**, vont très exactement dans le sens de ce qui est proposé, c'est-à-dire d'avoir une reconnaissance immédiate du cœur marin de Port-Cros et d'attendre qu'à Porquerolles on ait pu régler un certain nombre de points. Sans cela, Porquerolles ne sera pas classée en zone de protection forte.

Mme Cananzi souligne que ce n'est pas tout à fait écrit comme ça !

Le directeur confirme que c'est bien le souhait du Parc, autrement l'établissement aurait demandé une reconnaissance de l'ensemble du cœur de parc en zone de protection forte, immédiatement.

Il ajoute être parfaitement dans ce que décrit et souhaite **Mme Cananzi** de reconnaître, dans un premier temps, ce qui est fait à Port-Cros, ce qui est apprécié par les différentes catégories d'usagers, et qui a été admis par l'ensemble de ces catégories socioprofessionnelles et à Porquerolles, se donner un petit peu de temps pour continuer à travailler et à bâtir ensemble pour avoir, demain, une zone de mouillage et d'équipement léger permettant de préserver la posidonie.

Mme Cananzi revient sur la manière dont est rédigé le dernier paragraphe de la délibération, si dans les deux ans, ce n'est pas fait, nous passerons d'office en zone de protection forte, nous ferons les aménagements de manière à passer en réglementation en zone de protection forte.

La présidente confirme que cette délibération est compliquée à lire et demande une reformulation.

Le directeur relit le texte : « que le cœur marin entourant l'île de Porquerolles bénéficie du délai maximal, c'est-à-dire les 24 mois pour l'étude au cas par cas citée par le décret », c'est-à-dire que le décret demande de remplir un certain nombre de critères. Si ces critères ne sont pas remplis dans 24 mois, les objectifs ne seront pas atteints et Porquerolles ne sera pas reconnue en zone de protection forte.

Mme Cananzi continue, « dans les deux ans, si les bouées des ZMEL ne seront pas en place en totalité, les mesures réglementaires, les objectifs et plans de gestion à dispositifs de contrôle seront établis pour l'aménagement des mouillages rendant possible la reconnaissance. »

Le directeur adjoint remarque que ceci ne figure pas dans la délibération.

Mme Cananzi répond que c'est dans le texte de présentation de la délibération. Si le texte et la délibération ne disent pas la même chose, cela la gêne un peu.

Le directeur adjoint rappelle que cette délibération a été reprise en Bureau, expressément, pour être améliorée. Le texte concerne la présentation, mais c'est la délibération qui doit être votée.

Le directeur précise que cette phrase était liée au fait que compte-tenu des délais d'instruction de la création d'une ZMEL, du temps consacré à la concertation, il est fort probable qu'en 2023, voire 2024, l'aménagement de la ZMEL ne sera pas terminé, en terme de chantier. La phase de

concertation et la phase d'instruction administrative seront terminées. On entrera donc dans une phase de réalisation.

Le directeur ajoute que cette phrase est peut-être rédigée maladroitement, mais qu'elle voulait traduire le fait que même si dans 24 mois les bouées ne sont pas en place, la logique de concertation sera terminée. Le chantier sera engagé et une trajectoire pour arriver effectivement aux fins de la reconnaissance de la zone de protection forte sera fixée. Et que s'il n'y a pas de trajectoire, si l'instruction ne suit pas son cours, il n'y aura pas de reconnaissance de zone de protection forte.

La présidente demande à **Mme Cananzi** de ne pas dire « vous, le Parc », mais « on ». **La présidente** tient à cette à cette précision, de dire que le Parc, c'est le Conseil d'administration. Il y a l'établissement lui-même et l'établissement obéit au Conseil d'administration.

Mme Cananzi répond qu'elle emploie le « on » parce qu'aujourd'hui, elle représente les habitants de Porquerolles.

La présidente donne la parole à **M. de Cabarrus**.

M. De Cabarrus remercie la présidente et suggère que dans le deuxième paragraphe « ainsi, il est demandé que le cœur marin entourant l'île de Porquerolles bénéficie d'un délai maximal de l'étude de cas citée par le délai de 24 mois afin que l'atteinte des critères soit effective au moment de l'examen prévu pour la procédure en cours de définition », soit rajouté une phrase, disant : « si ces effectifs ne sont pas atteints, la demande de reconnaissance, ne sera pas mise en œuvre ». Dans ces cas-là, tout le monde est d'accord.

La présidente demande si ces 24 mois peuvent être prolongés ?

M. Grosset précise les choses. La problématique aujourd'hui est l'attente d'une note du ministère qui doit accompagner et préciser certains points, notamment, qu'est-ce qu'on fait si effectivement au bout de 24 mois, ces cœurs, ces réserves ne peuvent pas être labellisés ? Aujourd'hui, à sa connaissance, il n'y a pas de réponse. Pour **M. Grosset**, par défaut, si effectivement les critères ne sont pas remplis, la zone n'est pas labellisée et donc, les travaux se poursuivent. L'idée du ministère au travers de ces 24 mois est de fixer des objectifs, donc une tendance. Si effectivement on considère qu'au bout de 24 mois le scénario vers la labellisation est correct, il aurait tendance à dire « on va labelliser ». Le délai des 24 mois a été fixé dans le but d'engager une dynamique. L'idée est d'avoir des objectifs et de dire que Porquerolles tend vers une labellisation et qu'il faut donc se donner les moyens pour qu'à moyen terme ces critères sur ce territoire soient remplis.

M. De Cabarrus explique que son propos ne portait pas sur la prolongation des délais, mais sur le côté diplomatique de la formulation vis-à-vis des craintes que pourraient avoir les porquerollais.

M. Grosset confirme qu'au bout de 24 mois, si les critères ne sont pas remplis, on ne va pas imposer une labellisation.

Le directeur ajoute que c'est implicite, puisque c'est un examen au cas par cas, qui le détermine.

M. de Cabarrus remarque que même si on est implicite diplomatiquement, c'est psychologique.

La présidente souligne l'importance de la forme pour éviter toute mauvaise interprétation et interroge sur la rédaction.

Le directeur rappelle que **M. De Cabarrus** proposait « si ces objectifs ne sont pas atteints la labellisation ne sera pas instruite ».

Mme la présidente suggère « sera reportée », mais on ne sait pas s'il y a possibilité de reporter, ou « ne pourra être obtenue ».

M. de Cabarrus soulève un point concernant Port-Cros. Dans le décret de la ZMEL, la navigation à la voile est interdite. Il demande de revoir le décret pour l'autoriser afin qu'un bateau qui doit traverser toute la ZMEL et qui navigue paisiblement à trois nœuds, ne soit pas obligé de baisser ses voiles et de mettre son moteur, pour après remettre ses voiles. **M. de Cabarrus** souligne que ce n'est pas très écologique, et suggère de faire un décret modificatif ou une modification dans le décret.

M. de Cabarrus soulève un autre point, toujours sur la plaisance et Port-Cros, concernant l'interdiction de mouillage aux bateaux de 12 mètres sur la zone nord de Port-Cros et en particulier à Port-Man. Il suggère de porter les 12 mètres à une taille supplémentaire, mesure qui serait moins restrictive.

La présidente rappelle que pour l'instant, on parle de la délibération de la ZPF et lui demande de reformuler sa demande quand on abordera la rubrique spéciale pour la ZMEL.

Le directeur répond que pour la navigation à la voile dans la ZMEL actuelle de Port-Cros, il ne s'agit pas d'un décret, mais d'un règlement qui a été pris par le préfet maritime en matière d'autorisation de la zone de mouillage et d'équipements légers de Port-Cros définie aujourd'hui. Ce règlement a interdit pour des raisons de sécurité la navigation à la voile et **le directeur** est d'accord sur le fait que cet arrêté préfectoral doit être révisé pour permettre la traversée de la zone de mouillage et d'équipements légers à la voile en trajectoire directe. Concernant la zone de Port-Man, avec l'interdiction de mouillage des navires de plus de 12 mètres, **le directeur** explique qu'ENEDIS effectue actuellement des travaux de réparation d'un câble sous-marin, pour un montant de 200 000 euros, endommagé par des ancrages de bateau. Il y a effectivement une acceptation des navires jusqu'à 12 mètres, considérant que les ancrages sont petites et ne risquent pas de causer des dommages. Au delà, c'est aux autorités maritimes d'apprécier si les bateaux de plus de 12 mètres risquent ou non d'endommager les câbles.

Le directeur ajoute avoir conscience que globalement sur les îles, il y a difficulté pour accueillir 1 500 bateaux au mouillage, sans toucher à l'herbier de posidonie, aux câbles sous-marin, aux richesses de l'environnement, aux sites de plongée, etc. Il y a une vraie péréquation à établir entre les capacités d'accueil de ce site en matière de plaisance, qui se trouve certains jours d'été à saturation complète des capacités d'accueil. Le Parc en a bien conscience mais cela pose un certain nombre de questions complémentaires.

M. de Cabarrus rappelle que le câble a été endommagé, il y a plus de dix ans, par un bateau qui faisait plus de 30 mètres. C'est un très gros câble et depuis, le Parc a largement protégé la zone d'arrivée du câble à Port-Man en augmentant la surface d'interdiction du mouillage, ce qui met vraiment en sécurité cette zone d'arrivée du câble.

La présidente donne la parole à **M. Bernardi**.

M. Bernardi revient sur la zone de protection du cœur marin de l'île de Port-Cros. De la même façon que les pêcheurs professionnels et artisanaux sont intervenus, il trouve pour sa part, qu'avec l'activité de plongée sous-marine, la labellisation de zone de protection forte doit pouvoir être demandée.

La présidente demande s'il pense que cela peut être un atout.

M. Bernardi répond que la présence sur la zone peut être un atout. Il ne faut pas oublier que des zones qui sont abandonnées, ce n'est pas le cas de Port-Cros, peuvent amener du braconnage. Il ajoute qu'une présence sur la zone, aussi bien d'un point de vue maritime que sous-marin, est vraiment bénéfique pour la préservation.

La présidente reformule sa question, est-ce que le label serait intéressant pour l'activité économique ?

M. Bernardi précise que ce label est intéressant pour l'activité parce que la notoriété de Port-Cros est légitime par la qualité de sa faune et sa flore. C'est donc un élément important pour la

labellisation du cœur marin de Port-Cros, pas de Porquerolles pour l'instant, mais c'est un élément positif.

Le directeur trouverait désolant que le cœur marin de l'île de Port-Cros ne puisse pas être reconnu comme zone de protection forte aujourd'hui après 60 ans d'effort et qu'il est cité en exemple national et international de gestion d'une aire marine protégée. Il ajoute que Port-Cros a servi de poisson pilote à de très nombreux projets sur les aires marines protégées. Il trouverait tout aussi choquant qu'on classe aujourd'hui Porquerolles en zone de protection forte alors que la moitié des 1 500 bateaux qui s'ancrent au nord de Porquerolles viennent labourer la prairie de posidonie. Classer Porquerolles en zone de protection forte immédiatement serait une dévalorisation complète de la notion même de protection. Concernant la ZMEL, le projet avance et la concertation se poursuit en lien avec différentes catégories d'usagers pour trouver une solution qui soit une solution satisfaisante pour l'herbier de posidonie et pour la grande majorité des usagers qui viennent sur cette zone, que ce soient des plaisanciers, des plongeurs, des pêcheurs, des navigateurs.

Le directeur ajoute qu'un Parc national qui a la chance d'avoir cette qualité de paysages, cette attractivité, a le devoir de trouver des solutions pour gérer les situations conflictuelles et pour éviter d'aller vers des évolutions régressives, au bénéfice de la pêche, des plongeurs, des plaisanciers. A Porquerolles, dans les réunions de concertation, tout le monde s'accorde à dire qu'il faut renforcer la protection de la posidonie.

Le directeur adjoint propose une rédaction qui pourrait être « Si ces critères ne sont pas remplis à cette date, le CA demande que cette labellisation en ZPF soit retardée ». C'est-à-dire que l'idée est bien de se mettre dans la trajectoire de cette ZPF mais si dans 24 mois, on ne répond pas à la question, cela signifie qu'il faudra attendre 25, 26 ou 30 mois pour l'obtenir.

Mme Cananzi ajoute que l'idée est quand même d'y parvenir, mais trouve un peu compliqué pour l'expliquer et pour le vendre que nous, CA, mais surtout représentants des îles, on ne mette pas la charrue avant les bœufs. « On est en pleine discussion sur les ZMEL et on nous parle aujourd'hui de ZPF ». **Mme Cananzi** souhaitait juste que les choses soient clarifiées et cela a été fait. **Elle** ajoute que n'étant pas présente au Bureau, elle découvre la notion de ZPF qui n'a pas été abordée avant sur l'île dans le cadre de la ZMEL. **Elle** espère très sincèrement, et la population locale aussi, arriver assez rapidement à un consensus sur les ZMEL.

Néanmoins, rajouter encore la ZPF, même si ce n'est qu'une labellisation, lui semble un peu prématuré et anxiogène pour la population locale. **Mme Cananzi** craint une perte de temps et trouve un peu compliqué d'imposer aujourd'hui, une date « limite », ou de dire « on verra dans 23 ou 26 mois » même si sur le fond tout le monde s'accorde à dire qu'il faut agir.

Le directeur adjoint répond que la date limite est dans le décret. Le décret dit 24 mois, mais il n'y a pas de visibilité sur ce qui se passera si dans 24 mois ce n'est pas atteint.

La présidente espère qu'il y aura un délai supplémentaire.

M. le préfet explique que les débats illustrent un état d'esprit qui n'est pas propre au monde marin et aux espaces maritimes puisque cette obligation et ces objectifs très ambitieux s'appliquent aussi bien au milieu terrestre qu'au milieu maritime. Les rédacteurs du décret ont peut-être été un peu ambitieux dans leur rédaction, d'autant qu'entre le moment où un décret sort d'un bureau de ministère et le moment où il est publié au journal officiel, il s'écoule un peu de temps qui réduit d'autant les échéances quand elles sont formalisées dès le départ.

M. le préfet ajoute que c'est un sujet déjà abordé avec les administrations centrales et personne à Paris ne s'arc-boutera sur cette question des 24 mois. Tout le monde a en tête que c'est un objectif ambitieux, et que s'il n'est pas tenu, ce n'est pas la première fois où on différera l'échéance avec un texte vraisemblablement modificatif.

M. le préfet constate qu'il y a sur Porquerolles, le souhait d'aller vers cette protection forte, ce qui n'est pas le cas forcément de tous les espaces terrestres ou de certains autres espaces

maritimes. A partir du moment où il y a un consensus sur le sujet, ou on est à l'heure et on tient le délai, ou on demandera une prolongation de celui-ci.

La présidente et le directeur remercient M. le préfet..

Le directeur propose une rédaction beaucoup plus simple mais qui va dans le sens des objectifs et qui n'est pas du tout contradictoire avec ce qui a été dit. « Ainsi, il est demandé que le cœur marin entourant l'île de Port-Cros soit reconnu dès 2023, comme zone de protection forte, compte-tenu du respect déjà effectif des critères du décret, premièrement. Deuxièmement, que la situation du cœur marin de Porquerolles soit ré examinée dans les délais requis par le Conseil d'administration ». Ce qui signifie qu'on ne statue pas aujourd'hui sur Porquerolles, de quelque manière que ce soit.

La présidente rappelle qu'on statue sur une volonté et non sur une labellisation immédiate. Si ça convient à tout le monde, elle propose d'adopter cette délibération. Elle donne la parole à **M. Molinero**.

M. Molinero rappelle que le texte initial à Biarritz mentionnait très clairement, « proposition des zones jusqu'en 2026 et les zones proprement dites définitives, 2030 ». Cela n'a pas changé.

Le directeur remarque que pour les délais requis, ça fait entre 24 mois et 6 ans.

La présidente demande s'il y a des oppositions, ou des abstentions. La volonté d'accéder à ces labellisations, chaque cœur marin à son rythme, est approuvée à l'unanimité.

La délibération n°13/2022 est approuvée à l'unanimité.

Le directeur rappelle qu'il faudra signer la nouvelle délibération reformulée.

V. Reconnaissance des sujétions insulaires dans l'IFSE des agents des îles.

Le secrétaire général présente la revalorisation indemnitaire des agents logés sur les îles. À la fin de l'année 2020, les dernières opérations de revalorisations administratives, au sein de l'Établissement, ont été achevées en procédant à la déclaration des avantages en nature des personnels logés en nécessité absolue de service sur les îles, dans le cadre d'une régularisation à compter du 1^{er} janvier 2021.

Dans le cadre du dialogue social, les personnels et leurs représentants ont tenu à rappeler à la direction les fortes contraintes et sujétions auxquelles ils étaient exposés en vivant sur les îles de Port-Cros et de Porquerolles, contraintes liées au coût des denrées alimentaires, au prix exponentiel des billets bateau, aux difficultés d'y installer sa famille, notamment sur Port-Cros qui ne bénéficie pas de service public. Pour compenser ces contraintes et ces sujétions en liaison avec la Direction des ressources humaines du Ministère chargé de l'Écologie, l'Établissement a revalorisé, à titre individuel, l'indemnité de fonction et de sujétion des agents concernés, c'est-à-dire ceux qui travaillent et logent sur les îles. Cette revalorisation a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2021, en contrepartie de la déclaration des avantages en nature et pour compenser le coût de la vie auquel les agents sont exposés. Le Contrôleur financier régional a donné son accord sur ce dispositif qui représente 400 euros par agent. 17 agents sont concernés, ce qui fait 8 000 euros par an, sur une masse salariale pour le Parc, au sens strict, de 5 400 000 euros, soit 33 euros brut pour chacun des 17 agents, par mois. Donc, c'est une revalorisation de l'indemnité de fonction et de sujétion qui est le régime indemnitaire institué par le décret de mai 2014 pour les fonctionnaires et qui prévoit la prise en compte des différentes sujétions auxquelles ils sont exposés dans l'exercice de leur fonction.

La présidente demande si l'Établissement va devoir régler cette somme, en une fois.

Le secrétaire général répond par la négative. Ces sommes ont déjà été versées aux personnels dans le milieu de l'année 2021 avec un effet rétroactif.

La présidente donne la parole à **M. Seemuller**.

M. Seemuller souligne l'intérêt de cette discussion nécessaire pour les Port-Crosiens, et le fait que le nouveau chef de secteur, **Nicolas Robert**, s'installe et loge à Port-Cros a changé complètement l'atmosphère de l'île. Aider les agents à s'installer dans l'île envoie un signal très fort sur le fait qu'on peut vivre à Port-Cros, même l'hiver.

Le secrétaire général ajoute que le régime indemnitaire de ces personnels a un socle et un plafond et cette revalorisation est encore très éloignée des plafonds autorisés par les textes réglementaires.

Mme Tanchaud s'exprime au nom des personnels et notamment ceux concernés par la nouvelle indemnité. C'est très important qu'il y ait cette reconnaissance. Elle remercie le travail fait par la direction sur cet aspect, tout en faisant part du besoin de poursuite des discussions sur la répartition, en fonction des positions de chacun. Ce sont des questions déjà évoquées, et pour refléter le message des personnes concernées, elle votera blanc au moment de la délibération. Mais bien sûr, l'indemnité est bienvenue.

La présidente confirme que c'est quand même une bonne nouvelle et remercie **Mme Tanchaud**.

La délibération n°14/2022 est approuvée avec un bulletin blanc.

VI. Point d'information sur l'ouverture du fort du Pradeau, et présentation de la grille tarifaire.

La présidente précise que c'est l'aboutissement d'un projet attendu depuis longtemps. **Elle** remercie **Mme Bonnamy** qui travaille sur le projet depuis des mois, ainsi que ses équipes et l'ensemble des agents du Parc national, et lui donne la parole.

Mme Bonnamy explique que c'est une opération d'envergure entamée concrètement sur le site il y a deux ans, mais bien avant en ce qui concerne la conception. Le fort du Pradeau est un monument historique classé, inscrit à l'inventaire, un monument du XVIIe situé sur la presqu'île de Giens et pour lequel, le Parc a souhaité réaliser un centre d'interprétation du territoire du Parc national pour pouvoir le valoriser et l'ouvrir au public.

C'est un projet soutenu par de nombreux partenaires financiers, le tout premier étant la Région, et pour lequel, le Parc a répondu à un appel à projet sur le patrimoine militaire fortifié. Le plan de financement inclut la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Ministère de tutelle, le plan de relance du gouvernement, la Mairie de Hyères, la Métropole, la DREAL. Un ensemble de partenaires financiers complété sur le volet muséographique par des fonds européens et du mécénat d'entreprise.

Ce projet inclut des travaux de restauration du monument historique, des travaux relativement conséquents sur l'ouvrage et un projet de scénographie et de muséographie réalisé et co-construit avec la participation en interne des services du Parc, des agents, mais également avec des partenaires du Parc, des associations qui font partie du CESC, des collectivités.

On arrive sur la dernière étape du projet, sur les dernières finalisations sur site. L'inauguration est prévue en plusieurs étapes étant donné que la capacité du site ne permet pas d'avoir beaucoup de monde. Ces inaugurations sont prévues pour l'instant, le 2 novembre et le 4 novembre. L'ouverture au public est prévue pour le 5 novembre.

C'est l'équipe d'accueil du Parc qui sera chargée de l'accueil du public, dans l'attente d'une réflexion, qui sera menée en 2023, sur la possibilité de réaliser une concession de service public.

Les jours et horaires d'ouverture sont présentés en séance, ainsi que le tarif pour des entrées et des visites guidées accompagnées par des agents. **Christine Graillet** pourra compléter avec la prise en compte de la saisonnalité.

L'espace peut être loué pour un événement, une réunion, une manifestation du Parc national ou de ses partenaires.

On a fait le choix d'ouvrir en dehors de la saison pour pouvoir commencer à montrer l'édifice et ce centre d'interprétation en priorité à nos partenaires et à la population locale.

La présidente demande si la location de l'espace est réservée aux partenaires du Parc, ou si n'importe qui ou n'importe quelle entreprise peut réserver ? Est-ce que le tarif change ?

Le directeur répond que l'idée est de pouvoir privatiser en dehors des horaires d'ouverture du fort au public. Il y a deux niveaux possible : la terrasse, qui est une terrasse panoramique avec vue sur le cap Bénat jusqu'à l'extrémité de la presqu'île de Giens. Et une salle de réunion, d'une capacité d'accueil de 50 personnes au sous-sol, qui peut être aussi louée pour des rencontres. Il espère que les réunions du Conseil d'administration se feront dans cette salle du fort du Pradeau.

Il souligne l'investissement sur ce projet de **Mme Bonnamy** et de toute l'équipe du parc depuis 2 ans. C'est un projet dédié au territoire du Parc, pas uniquement qu'aux îles. C'est souvent la porte d'entrée des îles mais on complète en disant que pour les insulaires, c'est la porte d'entrée vers le continent.

L'attente et les études de public potentiel donnent à peu près 50 000 visiteurs annuel, *a minima*, avec un tarif d'entrée, qui se situe entre 5 et 10 euros. Dans un premier temps, une exploitation en régie est expérimentée avec la perspective d'avoir les recettes correspondantes directement affectées au Parc.

Après la première phase d'évaluation, estimée à l'automne 2023 après la saison estivale, un bilan sera réalisé pour étudier les solutions de gestion et aller si nécessaire vers une délégation de service public pour confier la gestion à un tiers extérieur. Auquel cas, le Parc se priverait de la recette, ce qui serait quand même dommage. Pour les phases inaugurales, le nombre est limité à 100 personnes donc deux séquences seront organisées.

La première inauguration officielle, aura lieu le 2 novembre, en présence de M. le préfet. Une autre visite inaugurale aura lieu le 4 novembre pour les partenaires techniques qui se sont impliqués dans la réalisation du projet. La date de visite pour les membres du Conseil d'administration et des instances n'est pas encore fixée, sachant que le CESC a prévu d'y réunir sa réunion annuelle le 29 novembre .

Le directeur conclut que c'est un beau projet, dont le Parc aura une vraie fierté. Ça fait quand même 30 ans, si ce n'est plus, que ce site est en déserrance et à l'emplacement où il est, aussi en vue, aussi stratégique, c'était quand même très dommage de le laisser sans pouvoir le valoriser. Donc, longue vie à ce projet.

M. Roux évoque le réseau câblé mutualisé avec la gare maritime

Le directeur confirme. Comme le dit **Francis Roux**, le Parc a mutualisé avec la gare maritime de la Tour fondue et profité de la phase de travaux pour passer tous les réseaux et câblages, et éviter d'avoir à casser de nouveau ce qui avait été fait dans le cadre de l'aménagement de la gare maritime. Un travail en commun avec les équipes de la Métropole a été positif, à la fois, sur ces réseaux mais aussi sur la mise en valeur du cheminement permettant d'accéder au fort, sur lequel un projet de re-végétalisation naturelle est engagé et en cours, suivi et appuyé par le Conservatoire botanique.

La présidente remarque que les temps de location de l'espace et les prix manquent de précision.

Le directeur confirme que cela sera précisé. Il ajoute que le Parc a prévu qu'il puisse y avoir des tournages ou des prises de photos à caractère publicitaire, avec des redevances établies en conséquence, et cette terrasse se prête très bien à ce genre d'images.

La présidente donne la parole à **M. de Cabarrus**.

M. de Cabarrus demande si le Parc a prévu un objectif de fréquentation, un objectif financier et une étude de satisfaction des visiteurs ?

Le directeur répond qu'une étude de fréquentation potentielle a été faite, il y a maintenant 3 ans, avant même l'engagement des travaux. Elle montre un public potentiel de minimum 50 000 visiteurs annuel. Avec un droit d'entrée à 8 euros, et des tarifs réduits pour les familles, pour les jeunes, pour les personnes à mobilité réduite. Une recette de l'ordre de 250 000 euros est attendue et permettra de financer le personnel saisonnier qui contribuera à l'accueil.

Pour l'accueil, le Parc estime qu'il faut l'équivalent de 3,5 postes à l'année avec un chef de projet permanent qui travaillera aussi sur la communication, la valorisation du site dans les réseaux d'accueil touristique, et des permanents et des saisonniers pour accompagner les visiteurs, soit dans des visites guidées, soit sur le gardiennage général du site et la gestion de l'accueil.

Pour la gestion de l'accueil, il est prévu un système de paiement ou de réservation par internet, soit à l'entrée du site, soit à distance. Le business-plan est équilibré. Fin 2023, la première année de fonctionnement sera évaluée.

Mme la présidente donne la parole à **M. Brunel**.

M. Brunel rappelle que les habitants du hameau de la Tour fondue ont subi les différents travaux et sont très curieux de connaître ce qui a été réalisé à l'intérieur du fort. Il serait intéressant de les associer à une visite.

Le directeur acquiesce. Il y aura une visite inaugurale pour les habitants de la Tour fondue et peut-être ceux de Giens, parce ce site sera très certainement fréquenté grâce au bouche à oreille des gens vivant à proximité. Seront également conviés à cette visite les restaurateurs de la Tour fondue, qui ont déjà contacté le Parc et qui souhaitent travailler de concert sur les conditions d'accueil et la promotion du site.

A terme, le Parc étudiera également les possibilités de collaboration avec la Métropole et de mutualisation avec la gare maritime de la Tour fondue. Pourquoi pas, par exemple, avoir des billets où le stationnement est commun, avec une réduction du prix du billet d'entrée au fort du Pradeau pour ceux qui présentent un billet d'accès à Porquerolles ou d'accès dans les îles. Ensuite tout est imaginable. Le chef de site sera en charge de cette campagne de promotion et de valorisation du fort. Pour les habitants de la Tour fondue, il faut prévoir ce point de rencontre d'ici la fin de l'année, puisque c'est aussi un point de rencontre avec le territoire du parc.

La présidente donne la parole à **Mme Graillet**, cheffe de service accueil-communication, qui a, elle aussi, beaucoup œuvré sur ce projet.

Mme Graillet précise le cycle de visites. L'ouverture est prévue le 5 novembre avec plusieurs visites à destination des offices de tourisme, des partenaires, des guides marqués esprit parc, des habitants localement, de l'éducation nationale. Ces deux mois d'hiver permettront, de prendre du temps pour leur faire découvrir le site. Les administrateurs souhaitant venir sur site seront évidemment reçus bien volontiers.

Le site n'est pas encore ouvert qu'il y a déjà beaucoup de demandes. Une rencontre du CESC est déjà programmée, le CS du Parc s'est positionné pour son Conseil de fin d'année en décembre, ainsi que des points presse. **Mme Graillet** pense que ce sera un succès.

Mme la présidente pense aussi aux réunions du Conseil municipal mais c'est sur la commune de Hyères. Elle invite les administrateurs à se rapprocher de **Mme Graillet** s'ils souhaitent organiser des visites.

Le directeur rappelle qu'au niveau investissement, c'est un projet à 2 millions et demi d'euros, globalement, incluant à la fois les études, la maîtrise d'œuvre, le chantier et la scénographie. C'est un projet extrêmement important pour le Parc national, rendu possible grâce aux financements évoqués par **Mme Bonnamy** : Ministère de la Transition Écologique, Ministère de la Culture, région PACA, Métropole, communes, mécènes, Europe, plan de Relance. La partie européenne et la partie du plan de relance sont bien distinctes et ne sont pas cumulatives. En mettant le plan de Relance sur les travaux et la partie fonds européens sur la muséographie, ce sont deux projets qui sont distingués facilement sur le plan financier. **Le directeur** souhaite longue vie à ce projet.

La présidente souhaite bon repos aux équipes.

VII. Dossiers d'actualité du Parc national de Port-Cros

1. Adaptation au changement climatique

La présidente rappelle que c'est une question qui a été repoussée plusieurs fois pour cause de CA chargés. **M. de Marco** a souhaité que ce point soit mis à l'ordre du jour. Elle donne la parole au **directeur** sur le résumé qu'il a rédigé.

Le directeur souligne que cette discussion répond à une demande commune d'Associations de Porquerolles et de porquerollais. Il rappelle que, lors du Conseil d'administration de 2019, le Parc avait présenté un rapport important sur l'adaptation au changement climatique et plus largement l'adaptation au changement global, ne traitant pas uniquement de l'évolution du climat mais aussi de ses conséquences en matière d'érosion de plages et en matière socio-économiques sur la pêche, sur un certain nombre d'usages, etc.

Il faut replacer le contexte du changement climatique dans un contexte global et c'est le sens du travail du Parc national sur de très nombreux aspects. Dans ce rapport, accessible sur le site internet du Parc, il est évoqué l'observation in situ des capteurs qui relèvent des paramètres physiques, de façon continue, autour des îles et en particulier salinité et température. Il est constaté depuis 25 ans, un allongement des périodes de forte température en profondeur, qui a été au paroxysme cet été.

Pendant l'été, l'eau a connu des élévations des températures particulièrement exceptionnelles, avec des impacts importants sur la biodiversité, notamment sur les espèces thermosensibles.

Des observation régulières par un observatoire qui s'appelle OBI 1 suit l'évolution des espèces dites thermo sensibles mais aussi l'arrivée de plantes ou d'animaux, parfois envahissants. Tout cela fait l'objet de suivis permanents, par les équipes du Parc national et par nos plongeurs en particulier. L'élévation du niveau de la mer et l'érosion est un sujet très sensible depuis la presqu'île de Giens jusqu'aux anciens salins de Hyères mais également sur les autres plages du littoral du Var. La DDTM est régulièrement sollicitée sur ces problématiques. Suite aux suivis sur les îles de Port-Cros et Porquerolles, il apparaît très nettement une régression de la surface des plages, des évolutions du couvert forestier etc...

L'augmentation des risques d'incendie est une évidence, et fin 2021, le Parc avait décidé d'en faire une grande cause. Cette prévention des risques incendie et un certain nombre de mesures ont été mises en place cet été.

Au-delà de ça, des programmes de recherche sont engagés, **Mme Lochon-Menseau** évoquait des recherches faites par le CEFÉ/CNRS et l'INRA de Montpellier à Porquerolles, en lien avec le Conservatoire botanique et le Parc, sur l'adaptation de l'olivier au changement climatique. D'autres programmes de recherche sur les raisons des résistances de certaines espèces sont réalisés. Grand nombre de chercheurs universitaires ou d'instituts de recherche viennent régulièrement utiliser notre territoire pour effectuer ces recherches et accompagnés des équipes internes du Parc.

Autre sujet, celui de la réduction des émissions des gaz à effet de serre, sur lequel des actions en interne sont engagées, notamment sur les bâtiments. La rénovation énergétique du Hameau est maintenant en phase de travaux bien avancée, avec un renforcement de l'isolation thermique mais surtout un recours à Porquerolles aux énergies renouvelables. En effet, il est prévu une centrale photovoltaïque qui alimentera des pompes à chaleur pouvant refroidir en été et au contraire procurer la chaleur nécessaire à ces bâtiments l'hiver. Le Hameau était un gouffre électrique et en fioul, l'objectif est de rendre le Hameau autonome en énergie à 97 %.

Le Parc compte maintenant quatre véhicules électriques, un minibus électrique, et un bateau électrique depuis l'été dernier, financé en partie sur le plan de relance et destiné au port de Port-Cros. Un travail est engagé en interne sur la climatisation des bureaux et en externe sur la sensibilisation par les équipes du Parc chargées de l'éducation à l'environnement.

Par ailleurs, avec les acteurs du territoire, un diagnostic énergétique a été lancé à Porquerolles, et transféré à la métropole. Le Parc espère avoir des retours concrets opérationnels sur Porquerolles.

Le Parc a prévu d'analyser un certain nombre de diagnostics des secteurs les plus consommateurs à Porquerolles en lien avec les fournisseurs énergétiques et l'ADEME, mais le Parc sera présent aux côtés de ces spécialistes du domaine de l'énergie.

Au delà des préoccupations à Porquerolles, la question qui se pose est « comment fait-on pour faire remonter et pour connaître les actions qui sont portées par les acteurs du territoire, institutionnels ou publics, et les entreprises ? ». Il serait intéressant de disposer d'un inventaire de ce qui se fait sur le territoire du Parc en matière de transition énergétique, mais il est difficile actuellement de recenser ce travail de fond qui se fait à l'échelle de notre territoire.

Avec le CESC, le Parc national est engagé sur la réponse à des appels à projets, sur des programmes d'études et d'accompagnement de ce volet transition énergétique, au bénéfice de projets sous maîtrise d'ouvrage du Parc mais qui peuvent être aussi au bénéfice d'acteurs institutionnels du territoire, relayés par l'établissement ou par d'autres agences départementales ou régionales.

La présidente passe la parole à **M. De Marco**.

M. De Marco remarque que **le directeur** a anticipé une partie des questions qu'il voulait soulever. Le sujet du climat est un sujet, à son avis, essentiel pour le Parc national parce qu'il conditionne vraiment la mission du Parc de préservation du patrimoine naturel. **M. De Marco** remercie le directeur d'avoir mis ce point d'information à l'ordre du jour et d'avoir rajouté un certain nombre de points concrets.

Néanmoins, **M. de Marco** espérait qu'il soit évoqué des actions concrètes et pas le discours habituel sur le climat.

M. De Marco souligne la phrase dans la note transmise aux administrateurs stipulant le manque de visibilité sur tout ce que font les collectivités et la société civile partenaire du Parc. **M. De Marco** propose une séance du Conseil d'administration consacrée uniquement à ce sujet, pour relancer une dynamique collective sur ces sujets-là, et dans laquelle il pourrait être présenté un bilan des programmes les plus importants des collectivités et de la société civile sous ces différentes formes, avec des systèmes d'objectifs et de plans d'actions à très court terme.

En matière de bilan, **M. De Marco** pense qu'on est à zéro sur les compteurs en termes d'économie d'énergie, en termes d'émission de gaz à effet de serre, en termes d'énergie renouvelable, et qu'on a aggravé notre retard par rapport aux différents plans français et internationaux. Il estime qu'il y a un certain nombre de projets mais qu'ils sont tellement parcellaires et tellement peu synthétiques que cela donne une impression d'immobilisme.

M. De Marco félicite le Parc pour les actions engagées au Hameau en matière de renouvelable, mais constate un retard énorme et difficilement compréhensible notamment concernant la possibilité d'installer les panneaux solaires sur la zone artisanale.

Le préfet assure que le Var est en meilleure place sur ces questions que les autres départements de la région.

M. De Marco constate un défaut d'information sur ces sujets-là qui seraient mobilisateurs et une méconnaissance des projets qui mériteraient d'être valorisés.

Le directeur pense que le Parc fait sa part de travail et donne sa contribution sur le concret et l'opérationnel. Le Parc organisera une visite du Hameau pour les administrateurs et les habitants de Porquerolles.

M. de Marco confirme que les actions internes du Parc s'inscrivent dans cette dynamique mais que comme le disait la présidente, le Parc c'est nous tous, ce n'est pas uniquement le Hameau.

Le directeur répond que ce n'est pas au Conseil d'administration de prendre le relais pour faire ce bilan général, que c'est peut-être justement aux associations partenaires de s'emparer de ce projet avec leurs adhérents, pour construire et mettre en place un certain nombre d'actions qui s'inscrivent dans la logique de la transition et dans la logique de la charte du Parc, en particulier.

Le directeur ajoute que le Parc n'a pas l'emprise sur l'habitat individuel, ni sur les véhicules individuels. Le secteur associatif est fondé sur la base du volontariat de l'adhésion au principe associatif. Un travail énorme est à faire pour voir comment les associations adhèrent à ces systèmes-là à titre individuel, de même qu'au niveau des entreprises, il y a un travail très important de recensement à faire.

Concernant les collectivités, comme évoqué avec la Croix-Valmer et la Garde, des actions sont réalisées, on est plus dans le problème de montrer ce qui est fait à titre démonstratif et à titre d'exemple et d'en porter cette adhésion collective vers un objectif qui soit partagé et commun.

La présidente rejoint **M. de Marco** sur le besoin de synthèse mais ce n'est pas le Parc qui peut l'initier. Le Parc est un territoire, ce n'est pas une collectivité territoriale avec les mêmes compétences territoriales. Les communes sont maîtresses chez elles, il y a des communautés de communes, la Métropole, et se placer en inquisiteur et demander des comptes à ces collectivités n'est pas le rôle du Parc. Le Parc travaille plus sur les conséquences et l'adaptation que sur les causes, mais bien sûr qu'il faut le faire. **La présidente** passe la parole à **Mme Huraut**.

Mme Huraut précise qu'avec l'augmentation de l'énergie, des mesures vont devoir être prises. Au niveau de la Croix-Valmer, la commune a déjà commencé à y travailler. Une commission est mise en place pour ce travail et pour essayer de faire des économies sur l'énergie.

La Croix-Valmer a un label « territoire durable » de la Région, niveau 2. Ce label a aidé à faire le bilan de ce qui avait été fait pour la commune. **Mme Huraut** explique que beaucoup de choses sont faites dans nos communes, mais que souvent, faute de temps, les bilans ne sont pas dressés.

La présidente donne la parole à **M. Cavallo**.

M. Cavallo confirme que le monde économique agit également, poussé aussi par l'évolution du prix de l'énergie, mais les politiques, la politique publique notamment, la récupération de certificats d'économie d'énergie fait que les industriels, aujourd'hui, changent de technologies de matériel, diminuent leur consommation d'énergie fortement. Aujourd'hui, l'impact est fort et ce n'est pas parce que cela n'est pas affiché que cela signifie qu'il n'y a pas d'actions.

La présidente donne la parole à **M. de Cabarrus**.

M. de Cabarrus demande si on a le droit de mettre des panneaux solaires photovoltaïques ou eau chaude sanitaire sur Port-Cros et Porquerolles ?

Mme Cananzi évoque la réglementation des bâtiments de France, qui malheureusement, insiste-elle, sur un site comme Porquerolles permettrait des économies d'énergie conséquentes.

La présidente confirme qu'il y a un conflit de réglementation.

Mme Cananzi ajoute que sur un site comme Porquerolles, c'est quand même dommage. Des actions sont menées depuis plusieurs années au niveau des établissements et des commerces, qui commencent vraiment à porter leurs fruits, aujourd'hui. **Elle** rejoint **M. De Marco**, faire savoir encouragerait.

M. le préfet répond qu'il y a des questions de priorité. Porquerolles reste une petite île avec des bâtiments de petites tailles. C'est vrai que s'il y avait quelques panneaux solaires, on ferait certainement des économies d'énergie mais il pense que pour une région comme la nôtre, commencer par les zones économiques de La Valette, la Garde, la Farlède, vu les surfaces des bâtiments, vu l'absence de protection et de contrainte relative au patrimoine ou à l'architecture, les progrès devraient être bien plus substantiels.

La présidente confirme qu'on se heurte, un peu, sur les îles à des conflits de réglementation parce que ce sont des sites classés.

Le directeur ajoute que les contraintes sont importantes sur les îles mais qu'elles sont en train de s'alléger. Il y a des situations où le photovoltaïque n'est pas visible depuis les lieux d'accès publics. Sur la zone artisanale du port de Porquerolles, le photovoltaïque est possible mais reste le problème du financement par les différents opérateurs de cette opération d'équipement photovoltaïque.

La présidente ajoute qu'on ne peut pas mettre une éolienne.

Le directeur se réjouit de ces évolutions. Par exemple, dans le cadre des programmes iso, il était possible de financer une toute petite éolienne à axe vertical dans le port de Porquerolles pour recharger un véhicule électrique à titre démonstratif. L'emplacement avait été étudié pour ne pas entraîner un impact paysager fort, mais la réponse au niveau central avait été négative. La question pourrait être reposée aujourd'hui.

M. le préfet répond que la question se reposera l'année prochaine. Notamment grâce à un texte qui devrait alléger un certain nombre de choses.

La présidente approuve.

Le directeur se réjouit que ces évolutions soient dans l'air du temps.

La présidente ajoute que les priorités s'affirment aussi.

Le directeur confirme qu'il y a beaucoup à faire sur l'île de Port-Cros dans de nombreux domaines. Il se pose la question de trouver le moyen d'inventorier ou de faire remonter ce que font les uns ou les autres pour pouvoir communiquer et valoriser les actions.

La présidente ajoute qu'il faut rassembler toutes les études pour évaluer l'impact de toutes ces mesures « individuelles », mais il manque un organisme central qui pourrait jouer ce rôle et ce n'est pas au Parc de faire ce travail.

Le directeur ajoute que ce n'est pas non plus au Conseil d'administration.

2. Bilan de fin de saison estivale

Le directeur dresse le bilan de la saison estivale. Après avoir discuté avec les compagnies maritimes, les commerçants, les parties prenantes, la saison a démarré par un mois de juillet plutôt fort, avec un tassement très net sur la deuxième quinzaine, puis un mois d'août avec une forte fréquentation assez proche de celle des années antérieures.

✓ Concernant la régulation de fréquentation, une réunion à la Métropole va se tenir prochainement pour faire le bilan de saison avec les différents bateliers. Le système de régulation mis en place au mois de juillet et août n'a pas suscité de réactions fortes ou de tensions fortes, ce qui prouve qu'entre 2021 et 2022, cela entre petit à petit dans les habitudes et les pratiques.

✓ Le Parc a réalisé une enquête de satisfaction des visiteurs pour analyser l'évolution par rapport aux enquêtes de 2018 où il apparaissait qu'à partir du seuil des 6 000 personnes le taux d'insatisfaction atteignait 50 %.

✓ Le Parc a lancé pour la première fois l'opération « éco guide » qui a consisté à bénéficier de journées de présence sur le terrain, avec des associations, des bénévoles mais aussi des salariés de ces associations pour faire de la prévention et de l'éducation à l'environnement.

✓ Un gros travail a été réalisé sur la prévention contre les incendies, dans le cadre de notre grande cause, notamment avec la diffusion de messages sur les réseaux sociaux, la signature d'un contrat avec l'application routière Waze... Il y a eu peu de vent cet été et une seule journée de fermeture de massifs sur les îles.

La communication orale et visuelle à la gare maritime de la tour Fondue a été renforcée par la mise en place d'un écran géant et des dispositifs d'annonces publiques. Ce dispositif doit être revu et optimisé sachant que les compagnies maritimes n'ont pas été d'un grand concours.

Une campagne nationale d'affichage a été réalisée par le Ministère de la transition écologique. Des messages ont été diffusés également sur les bandeaux autoroutiers, le Parc avait d'ailleurs envoyé un courrier à la Société autoroutière ESCOTA en début d'année pour les inviter à diffuser ces messages sur les problèmes des mégots jetés par les fenêtres de voitures.

La garde régionale forestière est également intervenue cet été, avec la présence de 8 personnes pendant 3 mois sur site.

La présidente remercie la Région.

✓ Au niveau des infractions, la saison fut plutôt calme. Sur Giens, il n'y a pratiquement pas eu d'observations d'infractions de feu, de tabac, de cigarettes dans les massifs.

Les actions de préventions semblent avoir permis une prise de conscience notable et **le directeur** souhaite rester optimiste.

Au cap Lardier, on relève 4 PV et 6 timbres amende, ce qui correspond à des années plutôt antérieures à celles du COVID, où on avait multiplié par 2 ou 3 le nombre de constats d'infractions.

La présidente demande si ce sont des constats ? Il peut y avoir juste un rappel à la loi, comment cela se passe ?

Le directeur répond que les rappels à l'ordre sont à peu près au nombre d'un millier.

La présidente demande si ce sont vraiment des verbalisations.

Le directeur répond que les amendes concernent les personnes qui ne veulent pas se plier aux injonctions, qui ne veulent pas obtempérer. Globalement, la saison fait ressortir une certaine agressivité des visiteurs à l'égard de l'autorité publique quelle qu'elle soit.

M. le Préfet confirme que cette saison, que ce soit sur Porquerolles ou que ce soit sur Port-Cros, l'été a connu plus d'incivilités que les années précédentes et que des renforts de police, y compris par voie aérienne, ont été dépêchés à plusieurs reprises pour essayer de mettre un terme à quelques difficultés.

La présidente compte sur **M. Seemuller**, l'adjoint spécial, pour apaiser les tensions sur Port-Cros et faire un peu de négociation. Elle ajoute qu'avoir un relais sur place est important.

M. Seemuller remercie tout d'abord **M. le préfet** et ajoute que cela sera peut-être utile l'année prochaine d'avoir la présence des forces de sécurité sur l'île. L'île n'avait quasiment pas de

présence policière, ce qui pour un port comme Port-Cros et pour une activité comme celle d'un Parc national, est quand même un souci. Cela obligeait les acteurs du Parc national à agir sur un terrain qui n'est pas le leur, et l'administration municipale à Port-Cros est extrêmement réduite.

M. le Préfet rappelle qu'il a aussi parlé de Porquerolles.

M. Seemuller ajoute que le gros souci cette saison est la canicule qui a induit un risque d'incendie absolument majeur et il se dit très surpris du peu de sanctions parce qu'il a pu observer plusieurs fois des personnes au comportement extrêmement agressif cigarette en main.

En matière d'incendie et d'usage de la cigarette, **M. Seemuller** se dit favorable à plus de sévérité de manière à écarter ce risque individuellement.

La présidente remercie M. le préfet, M. le secrétaire général, pour leur réactivité. Leur intervention a permis de calmer assez vite une situation qui aurait pu dégénérer.

La présidente passe la parole à **Mme Cananzi**.

Mme Cananzi remercie **M. le Préfet** d'avoir envoyé la police nationale sur l'île de Porquerolles parce que c'est un réel besoin à certains moments. **Elle** demande à pouvoir avoir d'office l'année prochaine cette présence policière.

M. le préfet répond que le principal sujet cette année a été celui du logement, si on peut anticiper les choses, ça sera d'autant plus facile à régler.

Mme Cananzi approuve et remercie.

La présidente ajoute qu'il y a eu, également, quelques soucis cette saison au cap Lardier.

M. le préfet répond qu'on parle de Porquerolles et de Port-Cros mais que cette montée des incivilités est observée partout, sur tout le département et vraisemblablement sur d'autres. C'est malheureusement une tendance qui s'accroît avec le temps, et qui pose des problèmes de plus en plus importants.

La présidente remarque que malheureusement des environnements aussi beaux, calmes et privilégiés que nos îles ne sont pas à l'abri des incivilités. Elle donne la parole à **M. de Cabarrus**.

M. de Cabarrus présente deux propositions concrètes dans le cadre de la protection incendie. À la question, comment informer les promeneurs qu'un incendie se déclare sur l'île, il propose de mettre en place une sirène sur le fort de l'Eminence, ce qui permettrait de prévenir toute population présente sur Port-Cros. La deuxième proposition qu'il formule serait de faire un essai au printemps prochain avec les pompiers, le Parc national et les habitants, de manière à ce que chacun puisse prendre connaissance des procédures d'évacuation et des réactions à avoir en cas de début d'incendie car pour l'instant, il n'y a aucune consigne à ce niveau-là.

La présidente approuve la proposition d'installation d'une sirène.

M. le préfet précise que si la sirène est utile pour diffuser de l'information, encore faut-il qu'une fois qu'ils l'ont entendue, les gens sachent quoi faire. Sinon cela risque d'entraîner un sentiment de panique.

La présidente indique que sur Porquerolles ce dispositif existe. Sur Port-Cros, il faudrait peut-être regarder ce qui se passe au niveau du PCS.

Le directeur ajoute que sur Porquerolles, il n'y a pas eu d'exercice mais la diffusion de documents par le maire, qui a la responsabilité de la sécurité publique. Pour le Parc national, en cas d'intervention, la consigne donnée aux agents du Parc est d'aller en bateau récupérer les personnes se trouvant sur les plages. Mais, il est vrai qu'en cas d'incendie à terre, on est très démuni. Les secours mettent 3 heures pour arriver à Porquerolles, peut-être 4 heures ou 5 heures pour arriver à Port-Cros, les chemins ne sont pas du tout aptes à faire circuler les engins lourds du SDISS et seuls les moyens aériens peuvent apporter quelque chose.

Le directeur rappelle que les consignes, c'est le regroupement vers les plages, le plus près possible de la mer, sachant que les plaisanciers comme les agents du Parc vont à la récupération des gens qui sont à l'eau. **Le directeur** rappelle d'ailleurs que le Parc national avait prêté mains fortes à Bormes les Mimosas et à la Londe les Maures, en contribuant à l'évacuation des campeurs bloqués sur la plage lors de l'incendie du mois d'août 2017.

La présidente suggère la diffusion d'un petit document à l'arrivée à Port-Cros pour rappeler le risque d'incendies.

Le directeur rappelle qu'il existe déjà des plans de Port-Cros et Porquerolles distribuées dans les Offices du Tourisme et dans les Maisons du Parc sur place avec un petit encart sur la situation en cas de fermeture des massifs.

3. Point d'étape du projet ZMEL de Porquerolles

M. Penverne précise que ce projet lauréat d'un appel à projet concerne la protection de la posidonie par la mise en œuvre de zones de mouillage. Ce projet est soutenu financièrement par l'Agence de l'eau, par la région PACA, et une partie aussi du programme Life marin. Sans ces partenaires, il aurait été difficile de lancer ce projet qui a pour objectif la protection stricte de l'herbier de posidonie, des habitats marins en règle générale et la préservation du caractère du site. Il rappelle qu'on est en cœur de Parc national classé et bordé par plusieurs monuments historiques du patrimoine bâti militaire.

Rappel des objectifs

Le projet vise à assurer la sécurité des usagers du plan d'eau, la cohabitation des baigneurs avec les plaisanciers et les autres usages récréatifs. Ce projet est mené de manière à garantir une transition souple entre les pratiques d'aujourd'hui et celles qui auront lieu plus tard, en agissant en priorité sur les secteurs les plus vulnérables et en déployant une stratégie de communication appropriée.

Bilan de la concertation

La phase de concertation, toujours en cours, a débuté en juin 2021 avec quatre ateliers thématiques, en présence des différents acteurs du territoire, les professionnels du tourisme, les pêcheurs, les plongeurs, les habitants de l'île de Porquerolles et les commerces, de manière à maintenir un état de diagnostic partagé par tous, et le même état de la connaissance du territoire. De janvier à mars 2022, il y a eu différentes présentations aux instances du Parc national, CESC, Conseil scientifique et de nouvelles réunions de concertation ont eu lieu avec le territoire au mois d'avril sur la première mouture d'un projet concret.

En juillet 2022, ce projet retravaillé est à nouveau présenté aux acteurs de la vie locale porquerollaise qui avaient de nombreuses attentes sur le contour du projet et sur les modalités de gestion des infrastructures.

Dès la fin du mois d'octobre et à la mi-novembre, une version stabilisée sera présentée lors des réunions de restitution qui réuniront les partenaires, les services de l'État chargés de l'instruction et avec qui nous prévoyons de nouveaux échanges pour faire quelques ajustements.

Sur les principes généraux du projet, il y aura 3 types de zone de mouillage, les zones libres sur sable où le plaisancier pourra continuer à mouiller, des zones de mouillage sur bouées pour défendre les enjeux relatifs aux herbiers de posidonie et pour les qualités paysagères du territoire et enfin des zones strictement interdites aux mouillages. Il y aura une interdiction permanente de mouiller dans les herbiers de posidonie. Plusieurs phases sont prévues dans la saison avec un calage avec la mise en place des ZIEMs pour être en cohérence de fonctionnement avec le plan de balisage mis en place du 15 juin au 15 septembre.

Il y aura une mise en place et un retrait progressif des équipements, de manière à adapter leur nombre, à l'intensité de la fréquentation et quelques bouées seront maintenues, durant la basse saison, en nombre limité, pour permettre de sécuriser des mouillages, notamment l'hiver.

En termes de tarification, en se calant sur la ZMEL de Bagaud, c'est une gratuité en journée et une tarification la nuit, le but étant de favoriser le turn-over, de prévenir les pollutions et d'assurer un partage du site entre les différents usagers.

M. Penverne présente ensuite quelques diapositives de la plage de la Courtade et du Lequin au mois d'août

Prochaines étapes

Deux rencontres programmées le 28 octobre prochain et le 14 novembre réuniront les acteurs du territoire et les partenaires des services de l'Etat, dont quelques représentants sont ici.

La présidente donne la parole à **Mme Séjalon**.

Mme Sejalon souhaiterait un petit retour sur la ZMEL de Bagaud. Elle demande comment s'est passé l'été, en faisant référence aux soucis de bateaux ventouses rencontrés l'an dernier. Est-ce que le cas s'est présenté cette année, comment y avez-vous remédié ?

Le directeur répond que le Parc national n'a pas eu de soucis de bateaux ventouses, puisque la tarification qui avait été mise en place était exponentielle dans un but dissuasif. En revanche, les problèmes venaient d'un manque d'information d'un certain nombre de plaisanciers qui continuaient à jeter leur ancre dans certains sites. Il n'y a pas eu de verbalisations, mais des rappels à la loi quasi quotidiens par les gardes du Parc national.

Finalement l'information fait son chemin et cet été a été beaucoup plus calme, sur l'ensemble de la zone de mouillage. **Le directeur** n'a pas encore le résultat financier de l'été, mais c'est la troisième saison consécutive sur la zone de mouillage de Port-Cros, elle est bien admise et ne soulève pas d'opposition. Le Parc national fait toujours de la communication renforcée avec la distribution de plaquettes Eco-naviguer, des contacts avec les plaisanciers, etc.

M. Penverne pense que **Mme Séjalon** faisait référence aux bateaux « fantômes », pas « ventouses ». C'est-à-dire les personnes qui désertaient leur bateau et ne libéreraient pas avant l'arrivée de celui qui avait réservé la bouée. Il n'a eu aucun retour supplémentaire par rapport à ça, si ce n'est que les équipes ont l'habitude d'intervenir aux heures critiques pour éviter ce genre de situation.

La présidente donne la parole à **M. Roux**.

M. Roux fait référence à un courrier envoyé par le maire de Hyères. Il demande si le Parc national l'a reçu.

La présidente répond par l'affirmative mais elle ne l'a pas en séance.

M. Roux essaie de donner l'esprit de ce courrier. Le maire et la municipalité sont tout-à-fait favorable aux ZMELs, que ce soit à Port-Cros ou à Porquerolles, cependant, **M. le Maire** désire que le Parc soit très attentif aux attentes des inquiétudes des plaisanciers hyérois. Il aimerait qu'une réflexion soit menée, comme avec les droits de pêche à l'époque, afin que les « autochtones » puissent bénéficier soit d'une priorité sur la réservation des bouées, soit une priorité sur les bouées tout simplement. **M. Roux** soulève de grosses inquiétudes au niveau des plaisanciers qui occupent les ports hyérois. Un certain nombre se demandent s'ils vont pouvoir accéder comme avant aux plages de Porquerolles.

La présidente rejoint M. le maire. Elle s'était exprimée, dans ce sens au Lavandou, à la réunion, du Syndicat des communes littorales varois il a été dit « Attention, ces bouées ne sont pas faites que pour les touristes, préservez les usages des locaux. Il faut bien faire attention à pas pénaliser les locaux ». C'est quelque chose de difficile, mais il faut y parvenir.

Le directeur précise que le Parc national possède les simulations selon les différents types de zonages. Il rappelle que pour beaucoup, où il y a des zones sableuses, elles sont surtout interdites au mouillage par les ZIEMs, c'est-à-dire par les zones de baignade. Au-delà de ces ZIEMs, il y a

tous ces bateaux qui viennent mais ils sont à peu près pour moitié, à Porquerolles dans la partie sableuse et pour moitié, dans la partie en herbier de posidonie.

L'idée, demain, c'est qu'il y ait sur la partie en herbier de posidonie, des bouées qui permettent de les accueillir, qu'il n'y ait plus d'ancrage dans la posidonie mais qu'on laisse au maximum dans les zones sableuses les possibilités de continuer à faire de l'ancrage libre. Cela permet de pouvoir positionner à peu près 400 postes de mouillage, auxquels on peut ajouter les zones libres de mouillage. Si on a une évolution d'un certain nombre de pratiques du genre, les petites unités peuvent se mettre à couple dans la journée sur une bouée permettant d'absorber en partie les pics de fréquentation.

La question qui se pose c'est comment dimensionner un projet comme celui-là qui est déjà énorme dans le temps ? Est-ce qu'il faut le dimensionner sur les pics de fréquentation ? Est-ce qu'il faut le dimensionner sur la fréquentation moyenne ? On ne peut pas, parce que 10 jours par an 1 100 bateaux sont là, avoir 1 100 bouées, c'est impossible. On est, dans cette logique de travailler sur les capacités maximums d'accueil en laissant la liberté aux plaisanciers de venir.

Les usagers des ports de Hyères n'ont peut-être pas eu connaissance des évolutions récentes que le Parc a prévu. Le Parc national a prévu de les revoir, de leur parler afin qu'ils aient la bonne information. Après, offrir des particularités aux porquerollais ou aux habitants de Hyères par rapport aux autres plaisanciers qui viennent d'ailleurs du territoire, juridiquement ce n'est pas simple, mais doit être étudié.

M. Roux rappelle qu'il y en a bien pour le droit de pêche.

Le directeur précise que pour le droit de pêche, c'est une pratique ancestrale.

M. Roux ajoute qu'il faut prouver qu'il y a une pratique ancestrale pour la plaisance.

Le directeur ajoute qu'il n'y a pas que les hyérois, il y a les habitants des autres communes.

La présidente est d'accord, mais il y a d'abord des hyérois.

M. Roux ajoute qu'il y a ceux de l'entourage de Porquerolles qui viennent, il y a des londais, des borméens, des lavandourains... Il faut bien réfléchir.

Le directeur ajoute que l'envergure de ce projet nécessite un phasage en deux temps au niveau de l'aménagement et que l'adhésion du Conseil d'administration et de ses membres sera nécessaire pour aider le Parc à aller dans cette direction.

M. Roux ajoute que le risque et son souci, c'est qu'il peut y avoir des conflits entre usagers, du type « J'ai loué la bouée, moi aussi je l'ai louée la veille, il est 11 heures du matin, je n'ai pas envie de partir, etc... ».

Le directeur répond que sur Port-Cros cela se déroule relativement calmement.

M. Roux met en garde le Parc sur le nombre de bouées qu'il mettra, il faudra faire attention aux conflits,

Le directeur répond que les conflits sont déjà gérés et continueront de l'être.

M. Roux répond que c'est difficile...

Le directeur remarque que le Parc a besoin du soutien de tous sur ce projet-là. Il a déjà un soutien très actif de la DIRM, un soutien très actif de la DDTM, un soutien très actif de la préfecture maritime, et de la mairie aussi. L'intérêt de cette longue concertation, c'est de créer cette dynamique positive autour du projet et d'arriver à avoir 80-90 % des gens qui vont adhérer à cette idée.

La présidente répond que cette dynamique positive est là et c'est quelque chose qu'on entend. Comment on peut y répondre c'est en effet très compliqué mais ça ne nous empêche pas d'y réfléchir. C'est important de maintenir les usages ancestraux, tout le monde le dit aussi.

La présidente donne la parole à **M. Grosset**.

M. Grosset signale le forum du mouillage qui se tiendra au palais du Pharo à Marseille, le 18 octobre prochain, où seront présents des porteurs de projets, des administrations. Toutes ces questions pourront être posées ouvertement.

Le directeur répond que le Parc est invité à faire une présentation du projet de Porquerolles et de l'avancement de la concertation à Porquerolles. On l'avait déjà fait au forum précédent de la DIRM, on avait présenté le projet réalisé à Port-Cros.

La présidente donne la parole à **M. Lefebvre**.

M. Lefebvre souligne deux points qui lui paraissent très importants pour que la démarche soit un succès. Le premier c'est qu'il faut trouver un juste équilibre entre l'attente administrative destinée à satisfaire le plus de monde et la lisibilité de la réglementation qui sera mise en place.

Le deuxième point, pour revenir sur les conflits potentiels d'usage, et ce qui est important dans une ZMEL, c'est qu'il y ait un gestionnaire présent sur l'eau. Si l'État met en place ce type de dispositif, c'est aussi pour qu'il soit géré au plus près et que le gestionnaire, soit en régie directe, soit comme ce sera le cas en principe à Ramatuelle, sous la forme d'une DSP, mette en place toute une série de moyens nautiques avec des gens sur l'eau, qui vont pouvoir réguler les prises d'amarrage et les potentiels conflits.

M. Lefebvre ajoute que concernant la ZMEL de Bagaud, la bonne nouvelle est que son existence légale a été confirmée puisque le Tribunal administratif de Toulon, le 12 juillet a rejeté la requête de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de France qui avait attaqué l'arrêté inter-préfectoral. Il y a deux points importants dans ce jugement. Le premier, c'est que le Tribunal administratif a souligné l'importance de la concertation préalable à la mise en place de la ZMEL, puisque l'association qui attaquait, mettait en cause, les conditions de l'enquête publique. Le Tribunal a souligné que tout travail de concertation était aussi important, quasiment, que l'enquête publique au sens strict. Et puis le deuxième point, le Tribunal a également reconnu que ce type d'outil, la ZMEL, était un élément fondamental pour l'équilibre entre la protection de l'environnement, en l'occurrence de la posidonie et le maintien de l'activité de plaisance.

La présidente remercie **M. Lefebvre** et donne la parole à **Mme Cananzi**.

Mme Cananzi demande ce qu'on appelle projet stabilisé, sachant qu'on est encore en discussion et qu'il y a encore des sujets qui n'ont pas été complètement abordés. Est-ce que le projet stabilisé, qui vient de nous être présenté, met fin aux discussions ou pas ?

Le directeur répond qu'on est sur des concertations informelles et volontaires en amont du projet. La DDTM peut le préciser, mais il y a dans le cadre de l'instruction, des consultations qui sont faites à plusieurs reprises. La prochaine réunion de la Commission nautique va permettre d'entendre les différentes parties, une enquête publique où chacun, chaque association, chaque individu, chaque français peut faire part de ses remarques sur le projet et continuer à l'enrichir.

L'établissement s'est placé volontairement dans le cadre de la concertation volontaire sur une idée d'enrichir le projet progressivement. Après les trois ou quatre dernières réunions, il y a eu une réelle évolution du projet mais on ne fera jamais l'unanimité. Donc, il y a un moment où effectivement, il faut dire la concertation a porté ses fruits, on a beaucoup fait avancer le projet il est aujourd'hui très acceptable. Il y aura peut-être encore, des ajustements finaux à y apporter, dans le cadre de la conférence maritime ou dans le cadre de l'enquête publique, mais il est prêt à être mis à l'instruction, donc transmis à l'avis inter-services.

Le Parc n'est pas fermé sur les évolutions mais il y a un moment où il faut stabiliser le projet.

Mme Cananzi en conclut qu'il n'y aura donc plus de discussion avec les insulaires, la vie locale, si ce n'est la présentation du projet stabilisé.

Le directeur adjoint précise que l'évolution, c'est de dire que les zones de sable seront en libre accès ancrage. Cela préservera les bonnes pratiques qui sont celles qui se déroulent déjà, le calage sur l'existence des ZIEMs, qu'effectivement en hiver, quand les ZIEMs ont disparu, on peut accéder librement à ces zones de sable. La question est aussi d'essayer de limiter au maximum le nombre d'ancrages, y compris dans la posidonie.

Le directeur adjoint soulève un autre point fondamental, qui est toute la question du sud de l'île. Il y aura des zones accessibles dans le sable aujourd'hui et qui seront cette fois-ci délimitées sur les cartes de façon à ce que le contrôle en soit facilité, comme évoqué en réunion.

Le moins de bouées possible seront installées pour ne pas gêner ceux qui ont l'usage de ces secteurs et sur les zones vraiment sensibles, en revanche, faire des aménagements.

Enfin, **le directeur adjoint** conclut sur la question du phasage, qui commencerait par la zone de Notre-Dame. La Courtade serait traitée vers la fin, puisque la mise en place va probablement prendre plusieurs années.

Mme Cananzi en conclut donc que stabilisé signifie que c'est ce qui va être présenté et acté, et qu'il n'y aura plus de discussions avec les insulaires.

Le directeur adjoint explique que cela signifie qu'il y a des discussions, mais qu'un dossier doit être présenté aux instances. Il y a un moment où malgré des voix divergentes il y a un moment où il faut se lancer dans l'instruction.

Le directeur indique qu'il préférerait, pour sa part, le principe de la liberté de la mer. Mais quand on voit la photo présentée en séance, on se demande où est la liberté de la mer ? Cela devient la destruction de la posidonie, des conflits d'usage sur le plan d'eau, des bagarres entre plaisanciers, entre nageurs, entre bateaux à moteur, bateaux à voile...

La présidente affirme que le principe n'est pas remis en cause.

Mme Cananzi enjoint de ne pas se méprendre sur ses propos. Il va juste falloir expliquer le projet stabilisé aux acteurs qui ont participé à toutes ces discussions, et qui pensent qu'il va y avoir encore des discussions. **Mme Cananzi** précise le sens de sa question : « Est-ce que stabilisé, ça veut dire que nous allons encore avoir des réunions ».

La présidente ajoute que stabilisé, c'est le résultat d'une concertation.

Mme Cananzi rétorque que c'est le résultat d'une concertation, mais que les acteurs eux, ne savent pas que c'est le résultat d'une concertation.

La présidente ajoute que s'il y a une idée intelligente à laquelle personne n'avait pensé avant et qui émerge sur le moment, elle sera bien sûr intégrée.

Mme Cananzi est d'accord sur le principe, qu'à un moment il faut avancer, sauf qu'il va falloir leur expliquer ça.

M. Lefebvre indique qu'on commence à avoir un petit peu des retours d'expérience sur l'instruction de ces dossiers qui prennent 18 à 24 mois. Entre le moment où le dossier est déposé et ces 18 et 24 mois, il y a forcément des ajustements. Ce ne sont pas des remises en cause complètes de l'économie du projet mais l'expérience montre que tant que le préfet maritime et le préfet n'ont pas apposé leur encre sur l'arrêté inter préfectoral, des ajustements marginaux sont possibles.

M. Penverne explique que l'on a dit stabilisé, mais pas figé. Dans stabilisé, il y a des petites nuances qui peuvent amener, par la suite, quelques modifications. Lors de la présentation qui sera faite le 28 octobre et le 14 novembre, les personnes présentes pourront s'exprimer et on sera très attentifs à ce qu'ils diront pour éventuellement apporter, encore, quelques ajustements.

4. Présentation de la convention avec la Chambre d'Agriculture.

Mme Tanchaud intervient en tant que chargée de mission sur l'agro-écologie. Elle explique que la convention présentée est complètement en concordance avec les échanges sur l'adaptation au changement climatique puisqu'il s'agit d'une convention d'échanges de bons procédés avec la Chambre d'Agriculture. Cette convention s'inscrit dans la continuité d'une convention déjà existante et n'a pas d'incidence financière. Elle s'étendra jusqu'en 2025 et concerne l'intégralité de l'Aire d'adhésion du Parc.

Dans cette convention sont repris, au travers de la charte, les domaines sur lesquels la Chambre d'Agriculture s'engage avec le Parc national, les priorités techniques comme les productions locales de qualité avec la marque « Esprit Parc », les pratiques agro-écologiques, plantation de haies, sol vivant, etc. et du partage d'information. Tout autre sujet fera l'objet d'une convention spécifique attenante. C'est une convention cadre de bon fonctionnement avec ce partenaire et par rapport au changement global, cela va dans le bon sens.

La présidente ajoute qu'on est vraiment dans le concret, dans la transition.

Dossiers votés en Bureau du Conseil d'administration du 15 septembre 2022.

A. L'indemnité de la présidente du CA.

La présidente indique qu'après 4 ou 5 ans, avec une augmentation de zéro, elle profite du point d'indice.

Le secrétaire général ajoute que c'est avec effet rétro actif, au 1^{er} juillet

La délibération n°15/2022 est approuvée.

B. Mesures de mise en conformité avec les textes réglementaires

Le secrétaire général indique que cela concerne quelques régularisations comptables, sur la base du décret sur la gestion budgétaire et comptable publique. Il n'y a pas d'incidence, cela porte uniquement sur des questions de forme. Port-Cros est l'un des rares parcs à se mettre à ce degré de conformité du GBCP.

Le directeur ajoute qu'avec ce nouveau décret, il faut, par exemple, que le directeur de l'établissement présente au CA à qui il va donner délégation de signature.

Il a donné délégation de signature, en cas d'absence, au **directeur adjoint, François Victor**, ici présent, ou au **secrétaire général, Patrice Lardé** et ainsi le Parc est conforme au décret GBCP. Ce sont des ajustements de ce type-là, ainsi que des fixations de seuil.

B1. Adoption d'une enveloppe de dépense d'intervention au PNPC.

Délibération n°16/2022.

B2. Seuil de saisie des recettes du PNPC.

Délibération n°17/2022.

B3. Seuil de réduction et d'annulation des recettes du PNPC.

Délibération n°18/2022.

B4. Seuil de saisie des engagements de dépenses du PNPC.

Délibération n°19/2022.

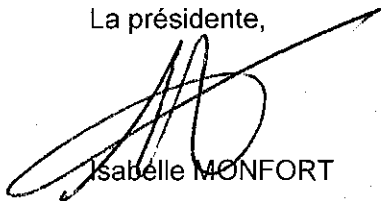
B5. Redéfinition des taux et durées d'amortissement des biens immobiliers.

Délibération n°20/2022.

La présidente remercie les membres du Conseil d'administration et leur donne rendez-vous pour le prochain CA qui aura vraisemblablement lieu en décembre et auparavant pour l'inauguration du fort du Pradeau.

La présidente clôt la séance à 17:02.

La présidente,



Isabelle MONFORT

Le secrétaire,



Marc DUNCOMBE